

**COLLECTIVITÉ
EUROPÉENNE
D'ALSACE**

**Réunion
du
Lundi 6 décembre 2021**

DELIBERATIONS

M. BIERRY
Président de séance

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Réunion du lundi 6 décembre 2021

Délibérations

*(La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de
M. BIERRY, Président).*

Présidence de M. BIERRY, Président de séance

Présents :

M. ADRIAN, Mme BEHA, M. BELTZUNG, M. BIERRY, M. BIHL, Mme BOHN, M. BUFFA, M. BURGER, M. CLAUSS, M. COUCHOT, M. DEBES, Mme DELATTRE, Mme DILIGENT, Mme DOLLINGER, Mme DREXLER, Mme DREYFUS, Mme ELMLINGER, M. ERBS, Mme ESCHLIMANN, M. FREMONT, Mme GRAEF-ECKERT, Mme GREIGERT, M. HAGENBACH, Mme HECTOR-BUTZ, M. HEINTZ, Mme HELDERLÉ, M. HEMEDINGER, M. HOERLÉ, Mme HOULNE, Mme ISSELE, M. JANDER, Mme JEANPERT, Mme JENN, Mme KALTENBACHER-ERNST, M. KAMMERER, M. KLEITZ, Mme KLINKERT, M. KOBRYN, Mme KOCHERT, Mme LEHMANN, M. LORENTZ, Mme LUTENBACHER, Mme MARAJO-GUTHMULLER, Mme MARTIN, M. MATT, M. MAURER, M. MEYER, Mme MILLION, M. MULLER, Mme MULLER-BRONN, M. MUNCK, M. OEHLER, Mme PAGLIARULO, Mme QUINTALLET, Mme RAPP, Mme REYMANN, Mme RUCH, M. SCHELLENBERGER, M. SCHILDKNECHT, Mme SCHMIDIGER, M. SCHULTZ, M. SÉNÉ, M. SITZENSTUHL, M. STRAUMANN, M. SUBLON, Mme TENENBAUM, Mme VALLAT, M. VETTER, M. Pierre VOGT, M. Victor VOGT, M. WOLF, Mme WOLFHUGEL, M. ZAEGEL, Mme ZELLER, M. ZELLER.

Excusé(s) avec pouvoir :

- Mme BEY, (pouvoir à M. Serge OEHLER)
- Mme DIETRICH, (pouvoir à M. Yves HEMEDINGER)
- M. Bruno FUCHS, (pouvoir à Mme Fatima JENN)
- Mme LARONZE Fleur, (pouvoir à M. Damien FREMONT)

Excusé(s) :

- Mme PFEIFFER

OUVERTURE ET APPEL NOMINAL

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce que Robin est là ? Oui. Robin, si tu veux bien procéder à l'appel. Je te remercie.

M. CLAUSS procède à l'appel nominal.

Juste, peut-être, avant que tu ne procèdes à l'appel, je rappelle à l'ensemble des collègues que, bien évidemment, au regard du contexte sanitaire qui, une nouvelle fois malheureusement, nous contraint, nous avons proposé aux collègues qui souhaitent rester en visio qu'ils pouvaient bien évidemment être en visio. Je remercie aussi tous les collègues qui sont présents. Mais au regard du contexte, je comprends aussi ceux qui ont préféré assister en visioconférence. Par contre, si vous pouviez peut-être annoncer, à votre appel, votre présence, même si vous êtes en visio, je pense que ce serait bien. Merci beaucoup.

Vas-y Robin, tu peux continuer. Pardon.

M. CLAUSS procède à l'appel nominal.

Très bien. Marc MUNCK était là aussi. Je ne sais pas si on l'a intégré ou pas. Et Étienne BURGER aussi, que je vois à l'instant.

M. HOERLÉ – Jean-Louis HOERLÉ. Est-ce qu'on m'a entendu ?

M. LE PRÉSIDENT – Oui Jean-Louis, on t'a bien entendu et on te voit bien, dans ton beau bureau de Bischheim.

M. HOERLÉ – Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Je vois aussi Nicolas MATT.

M. MATT – Oui, j'étais noté excusé, mais je suis présent.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Quand on est à la maison, on peut se permettre d'être beaucoup plus décontracté, n'est-ce pas Nicolas ? Je vois la tenue de Nicolas.

Très bien. Chers collègues, je vous propose de démarrer cette séance. Je sais que c'est bientôt Noël et qu'on a envie de moments plus décontractés, mais je proposerais d'être un tout petit peu plus sérieux. Merci.

DISCOURS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT – Cette séance plénière est la dernière de 2021, année qui a vu la renaissance institutionnelle de l'Alsace au travers de la Collectivité européenne d'Alsace. Que de chemin parcouru depuis des décennies de débat autour de la réforme institutionnelle en Alsace. Je parlais il y a quelques jours de l'ouvrage de M. NAUDO, ancien membre du CÉSA, *L'Alsace malgré elle*. Donc je peux dire que de chemin parcouru depuis le lancement de ce débat dans les années 2000. Nous pouvons être fiers de cette année de travail riche en événements. Avant tout, je crois qu'on peut dire que c'est une année pleinement utile pour les Alsaciens. Nous avons eu l'installation de la Collectivité, nous avons eu l'honneur de la venue du Premier ministre le 23 janvier pour rencontrer les

conseillers d'Alsace.

Cette première année d'installation est caractérisée par plusieurs marqueurs, sur lesquels l'action de la Collectivité européenne d'Alsace s'est voulue particulièrement forte. Il s'agit de trois marqueurs, sur lesquels je voudrais revenir. Le premier est le service public alsacien qui se concrétise, le deuxième est le soutien aux Alsaciens dans la crise sanitaire et le troisième est la défense de l'Alsace et de Strasbourg dans l'Europe.

Le premier marqueur est le service public alsacien qui se concrétise, avec l'organisation de la territorialisation, avec la mise en place des équipes d'animation territoriale et des territoires de vie sur l'ensemble de l'Alsace, même si elles devaient encore se compléter, notamment progressivement dans le Haut-Rhin, la convergence des fonds d'intervention (FIA, FST), l'allocation de moyens exceptionnels en ressources humaines dans le secteur de l'autonomie pour réduire drastiquement les délais de traitement des dossiers, et la mise en place du Conseil de développement qui traduit une nouvelle forme de dialogue avec les citoyens. Tout cela se met en place, se construit, se développe au service des habitants.

Le deuxième marqueur est le soutien aux Alsaciens dans la crise. Il s'agit de l'adoption du plan alsacien de rebond, de l'accord de relance entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'État pour l'économie alsacienne, pour le tissu associatif et pour les Alsaciens. Il s'agit de la préservation de la santé avec la mise en place du standard téléphonique et du vaccinodrome de mai à octobre à l'Hôtel de Département de la Collectivité européenne d'Alsace à Strasbourg. Nous en parlions il y a quelques minutes avec le Colonel CELLIER : nous serons sans doute, au regard de l'évolution de la crise sanitaire, amenés à rouvrir le vaccinodrome. On est encore en train, avec l'ARS, d'en voir les modalités. Mais au regard de la nécessité de la troisième dose, la possibilité pour nos concitoyens de se vacciner facilement m'apparaît rester un enjeu majeur. En parallèle, les SDIS 68 et 67 sont en train de signer un accord de coopération transfrontalier sur les services de secours. Je pense que c'était aussi important pour garantir, notamment pour les accidentés de la frontière ou proches de la frontière, le meilleur niveau de service. Toujours dans le soutien aux Alsaciens, il s'agit du soutien à la culture dans le cadre du plan de rebond alsacien avec la billetterie solidaire, du soutien aussi aux Alsaciens en situation de précarité, notamment les plus jeunes avec les jobs étudiants, les chèques solidaires étudiants, et le déploiement du service public pour l'insertion et pour l'emploi pour les allocataires du RSA.

Le dernier marqueur est la défense de l'Alsace et de Strasbourg dans l'Europe. Un collège franco-allemand s'est ouvert à Strasbourg. Il s'agit de l'adoption de la stratégie du bilinguisme en avril, de la défense continue de Strasbourg comme capitale européenne, de la signature du contrat triennal le 9 mai en présence du Président de la République. C'est l'occasion pour moi de rappeler que j'étais il y a quelques jours à l'hommage rendu à Valéry GISCARD D'ESTAING, qui était un moment très émouvant. Nous avons eu l'occasion de rappeler tout le concours du Président Valéry GISCARD D'ESTAING à la démocratisation de l'Europe, au renforcement de l'Europe. À cette occasion, le Président de la République a rappelé que la souveraineté européenne se construit à Strasbourg. Cette expression me semblait importante. La semaine dernière, un certain nombre d'entre nous ont eu l'occasion d'assister au congrès de l'Assemblée des départements de France. Nous avons eu l'occasion de voir, à travers un sondage qui a été effectué, ce que les Français attendent de nous et de mettre cela en perspective. Il est clair que la crise a renforcé le rôle des départements et a fait entendre et comprendre à nos concitoyens combien les missions que nous exerçons étaient indispensables. Aujourd'hui, si certains se posaient encore la question avant la crise, les Français, au regard du sondage IFOP qui a été effectué, ont bien conscience du rôle que nous jouons. Et 80 % des Français restent attachés à notre collectivité, quelle que soit la sensibilité politique du sondé. Je pense que c'est important de le dire. Et près de 70 % sont opposés à la suppression de nos collectivités. Et pour 70 % des habitants sondés, nous sommes un échelon déterminant pour la relance et la gestion des défis du climat, défis sanitaires, défis numériques. Et près de la moitié aussi des Français interrogés souhaitent que nous puissions disposer de prérogatives

supplémentaires, en matière d'aménagement du territoire, en matière de solidarité, en matière d'environnement, d'économie aussi et de soutien aux entreprises. Nous apparaissions pour nos concitoyens comme les plus légitimes dans les champs de l'accès au service public, les circuits alimentaires et les circuits courts, et le développement des énergies renouvelables. Donc selon les Français, les priorités dans l'ordre décroissant d'importance sont : le soutien aux personnes âgées, le soutien au développement économique, la protection de l'environnement, les routes et l'aide aux personnes défavorisées. Pendant cette crise, nous avons démontré notre capacité à résister, à montrer notre pertinence et notre capacité à faire dans la crise. À l'instar d'un autre sondage effectué par les associations de défense de l'Alsace, c'est plus de compétences qui sont attendues pour notre Collectivité, et qui invite notre Collectivité qui joue déjà un rôle supra-départemental à exercer des compétences à portée régionale.

Permettez-moi, à ce moment de mon expression, de revenir sur deux priorités fortes. La première est de garantir les conditions d'une vie digne à nos personnes fragiles et la seconde est de s'assurer des conditions de travail et de revenus dignes des professionnels du social, du médico-social et du sanitaire.

Concernant le premier point, qui est de garantir les conditions d'une vie digne, il s'agit bien sûr des conditions d'accompagnement de nos concitoyens, les personnes âgées, les personnes handicapées. Mais il y a une priorité sur laquelle j'aimerais revenir ce matin : c'est se loger et se chauffer. En effet, je le constate aussi au regard des échanges que je peux avoir sur le terrain avec nos concitoyens dans le cadre de mon parcours de 80 jours : l'augmentation du coût de l'énergie est une véritable inquiétude chez nos citoyens, avec des difficultés de faire face à ces dépenses. C'est vrai pour les carburants, c'est vrai pour le chauffage de sa maison. La loi climat, qui fixe un calendrier d'interdiction de louer des logements les plus énergivores, justifie qu'on investisse dans les rénovations énergétiques des logements. Je suis heureux que notre plénière consacre à cette volonté d'accompagner encore plus fortement l'aide à la pierre, en proposant d'élargir l'aide à la pierre qui existait déjà dans le Bas-Rhin et de la déployer dans le Haut-Rhin, d'être dans le soutien à la rénovation énergétique et d'être aussi dans le soutien à l'adaptation du logement. Il est important que ce volet essentiel à la vie quotidienne de nos concitoyens soit bien accompagné. Dans cet esprit-là, je me réjouis de toutes les démarches que nous portons pour accélérer les investissements dans les énergies propres, démarches aussi engagées dans les collèges, et dans cette volonté de développer des réseaux de chaleur de territoire. Cela m'apparaît vraiment très important. Si nous n'étions pas engagés dans cette démarche-là, j'aurais craint que l'effet cumulé du zéro artificialisation nette et de l'interdiction de louer des logements classé G, puis F, puis E ne mette en difficulté nos concitoyens pour bénéficier de logements en nombre suffisant et à prix abordable. Donc c'est un vrai enjeu. Il s'agit de garantir les conditions d'une vie digne, de se loger, de se chauffer. À travers les positions et les différents éléments de notre plénière, nous allons contribuer à anticiper les difficultés de nos concitoyens et permettre de développer une offre de logements adaptés, et qui ne soient pas des passoires thermiques.

La deuxième priorité importante à mes yeux, c'est s'assurer des conditions de travail et des revenus dignes des professionnels du social, du médico-social et du sanitaire. J'avais eu déjà l'occasion en 2017 de sensibiliser le Président de la République sur cette question. Il se trouve que le Covid a encore renforcé mes inquiétudes, et les échanges que je peux avoir avec les travailleurs sociaux de notre Collectivité également. Nous avons beaucoup de mal à rendre ces métiers attractifs. Vous le voyez aujourd'hui dans les lits d'hôpitaux qui ne sont pas ouverts au regard de l'insuffisance de professionnels, avec une situation de burn out et d'abandon d'une partie de nos concitoyens qui assumaient ces missions, fatigués, épuisés par les difficultés que cela occasionne pour leur vie quotidienne. Donc le Covid a accéléré cette situation et nous nous retrouvons avec de fortes difficultés de recrutement dans ces métiers. C'est vrai dans l'action sociale de proximité, pour lutter contre la pauvreté, pour accompagner les personnes en précarité ; c'est vrai dans les EHPAD ; c'est vrai dans le maintien à domicile. D'où l'avenant 43 qui va nous amener à

revaloriser les métiers. Mais pour autant, on voit bien qu'aujourd'hui c'est insuffisant au regard des besoins que nous allons avoir dans ces métiers. Avec l'allongement de la durée de vie, chère Karine, les besoins d'accompagnement vont fortement augmenter. On voit bien que le nombre de personnes en situation de handicap continue d'année en année à augmenter aussi, ce qui justifie des places et de l'accompagnement renforcé. Concernant la protection de l'enfance, nous étions avec quelques collègues au foyer de l'enfance à Colmar à la rencontre, cher Yves, des personnels mais aussi des enfants qui sont accompagnés dans notre territoire. On voit bien aujourd'hui que les besoins d'assistants familiaux, les besoins de place demandent à être couverts et justifient d'un personnel plus important. Aujourd'hui nous avons des problèmes pour recruter, avec un risque : soit de déqualifier le service, soit de ne pas pouvoir rendre le service, si nous ne rendons pas plus attractifs ces métiers. C'est pour cette raison que je tenais aujourd'hui à mettre le doigt dans mon propos introductif sur cet enjeu. À travers l'avenant 43, nous complétons l'offre Ségur. Je rappelle qu'un certain nombre de métiers n'avaient pas été couverts par l'offre Ségur – ceux qu'on appelle parfois les oubliés de Ségur. Donc là, à travers l'ordonnance 43, nous allons pouvoir couvrir une partie seulement de l'augmentation des salaires nécessaires pour les structures d'aide à domicile. Mais c'est dans tous les métiers du social, du médico-social et du sanitaire qu'il faudra revaloriser les métiers. Il y a bien sûr un enjeu salarial, mais il y a aussi un enjeu de qualité de travail, de cadre de travail auquel nous devons être particulièrement sensibles.

Donc pour moi, à ce stade, c'est une première étape, à travers nos décisions et nos délibérations d'aujourd'hui. Mais j'ai eu l'occasion, dans le cadre du congrès de la Fédération des départements, de rencontrer aussi les associations nationales médico-sociales, sociales et sanitaires, et nous avons convenu ensemble d'aller défendre les enjeux du social, du médico-social et du sanitaire auprès du gouvernement. C'est je crois dans une démarche partenariale avec les acteurs associatifs, mais aussi avec les communes, les CCAS des communes, que nous pourrons relever les défis de la lutte contre la pauvreté, mais aussi les défis de l'accompagnement des personnes les plus fragiles. Je crois que nous sommes en responsabilité dans ces domaines, et il me semble essentiel que nous les portions fortement, tous ensemble.

Dans cette période tourmentée, tourmentée par le Covid, tourmentée aussi par le décrochage, le déclassé social qui touche une partie de nos concitoyens, je voudrais néanmoins terminer par une note positive. Je crois que notre Collectivité, au regard des enjeux qu'elle relève, au regard des engagements vous pouvez avoir les uns et les autres sur les différents domaines sur lesquels vous êtes impliqués, mais aussi les territoires que vous portez, est une chance. Notre Collectivité est une chance pour les Alsaciennes et les Alsaciens. Et je pense de manière générale que l'engagement de nos collectivités est une chance pour la France. Je compte sur vous pour être au rendez-vous de nos concitoyens, au rendez-vous des enjeux, nombreux, que nous devons relever. Mais j'ai pu encore mesurer au quotidien votre engagement à travers ce périple, j'ai pu mesurer combien vous aviez un lien privilégié avec vos concitoyens – je pense que c'est important –, avec les acteurs publics bien sûr, les maires, les acteurs municipaux, mais aussi la vie associative, la vie économique. Je me réjouis et je vous remercie pour la qualité de l'accueil que vous me faites et les enrichissements dans les échanges que nous pouvons avoir avec les personnes rencontrées. Et je suis persuadé que cette qualité d'échanges, cette qualité de liens, ce sera un atout majeur pour construire et relever les défis de l'avenir et les enjeux auxquels nous allons être confrontés. Merci beaucoup pour votre implication.

Comme c'est la dernière séance, je m'autorise à vous souhaiter d'abord une bonne Saint Nicolas. Aux deux Nicolas de notre Collectivité, on leur souhaite une bonne fête. Et puis cela reste une tradition forte dans notre territoire. Je vous souhaite également de belles fêtes de fin d'année, mais la séance ne fait que commencer. Merci beaucoup.

Je vais passer maintenant la parole à Florian. On l'a un peu bizuté ces derniers jours, puisque c'était sa première sortie au congrès départemental. Il y avait beaucoup de dames au congrès et elles se sont bien occupées de lui. Regardez comme il rayonne aujourd'hui. Je ne sais pas encore quelle va être son expression, mais je crois qu'on a passé un bon moment collectif, Florian. J'en profite pour remercier les collègues qui sont venus au congrès. Je pense qu'il est important qu'au fur et à mesure des congrès, vous puissiez les uns et les autres venir y assister, parce que c'est toujours un enrichissement. Et puis je dois avouer que c'est aussi un moment où on se retrouve, où on s'informe, mais en même temps on le fait dans une démarche et dans une situation de fraternité et de convivialité qui est plutôt agréable aussi. Je tenais à le souligner. C'était un joli moment. Florian, à toi.

M. KOBRYN – Monsieur le Président, mes chers collègues. La séance plénière marque la fin du premier cycle du tout nouveau Conseil d'Alsace. Alors qu'en janvier prochain se dérouleront les premiers débats budgétaires qui vont définir l'avenir de la CeA, les cinq premières séances ont permis d'installer pleinement le Conseil, de définir ses règles de fonctionnement et de voter les premières délibérations. Sans prétendre à un bilan exhaustif – et vous en avez dressé également quelques lignes –, une impression d'ensemble se dégage de ces six premiers mois, Monsieur le Président : celle d'un décalage manifeste, constant entre vos paroles et vos actes, entre vos discours et votre pratique. Ces faux-semblants sont nombreux.

M. LE PRÉSIDENT – C'est fini, la fraternité.

M. KOBRYN – L'un n'empêche pas l'autre.

M. LE PRÉSIDENT – Continuez. Pardon, Florian. Excusez-moi.

M. KOBRYN – Ces faux-semblants sont nombreux et se retrouvent au sujet des trois défis, écologiques, sociales et démocratiques que notre Collectivité se doit de relever.

Écologie, d'abord. En ce qui concerne Stocamine, votre engagement, Monsieur le Président, est reconnu et nous l'avons salué. Vous avez pris vos responsabilités, vous avez déposé plusieurs recours et vous avez même proposé à l'État d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de déconfinement. Mais politiquement, vous semblez bien isolé au sein de votre propre majorité sur ce sujet. Vous revendiquez l'intérêt politique d'avoir des élus à Paris, au Sénat, à l'Assemblée ou même au gouvernement. Mais pouvez-vous nous préciser sur ce dossier, Monsieur le Président, l'intérêt politique d'être associé à Madame KLINKERT, Ministre d'un gouvernement qui a profité de l'examen du projet de loi de finances pour faire voter un amendement proposant des garanties à l'enfouissement définitif des déchets ? Pouvez-vous nous préciser sur ce dossier, Monsieur le Président, l'intérêt politique d'être associé aux députés Monsieur SCHELLENBERGER, Monsieur FUCHS, Monsieur MEYER et Monsieur HEMEDINGER qui, lors de l'examen de cette disposition du gouvernement, n'étaient soit pas en séance ou bien n'ont pas jugé bon d'intervenir à ce sujet, puisque l'amendement a été voté sans débat ? Pouvez-vous nous préciser sur ce dossier, Monsieur le Président, l'intérêt politique d'être associé aux sénatrices Mesdames MULLER-BRONN et DREXLER, qui ont rejeté en bloc le projet de loi de finances sans permettre l'examen de l'amendement gouvernemental ? Ainsi, grâce au gouvernement de Madame KLINKERT et en l'absence d'opposition des collègues parlementaires, les mines de potasse ont malheureusement obtenu des garanties qui risquent de permettre l'enfouissement définitif. Ce positionnement de pompier pyromane de votre majorité rend illisible le rôle qu'entend jouer la CeA sur ce dossier.

Après les annonces du Président de la République du 9 novembre dernier, sur un autre sujet, vous avez donc annoncé par voie de presse votre volonté d'accueillir de nouveaux réacteurs nucléaires en Alsace, avec un empressement tout à fait inédit. Pour Stocamine, vous proclamiez hier que l'Alsace n'est pas une poubelle, et aujourd'hui, avec le nucléaire, vous souhaitez créer sur cette même terre alsacienne des déchets millénaires. Les déchets

nucléaires vous paraissent-ils préférables aux déchets chimiques ? La question des déchets vous paraît-elle anecdotique quand elle vous permet de vous distinguer politiquement ? Il y a là une incohérence et à notre sens une irresponsabilité vis-à-vis des générations futures. Pour mémoire, je rappelle à toutes et à tous que le Cigéo de Bure, qui est le site choisi pour le stockage des déchets hautement radioactifs, se situe aux portes de l'Alsace.

Social. Lors de la dernière séance plénière, vous avez annoncé le lancement d'un laboratoire de lutte contre la pauvreté. Cette volonté mérite d'être saluée. Nous devons toutes et tous nous rassembler pour y travailler. Toutefois, permettez-moi, Monsieur le Président, de questionner la portée réelle de cette volonté. Lors de cette même séance plénière, vous avez en effet évoqué ce qu'il est coutume d'appeler la théorie du ruissellement des richesses, théorie qui, je le rappelle, n'en est pas une puisqu'elle n'est basée sur aucun fondement académique. Et loin de la remettre en cause, vous en avez simplement souligné les limites pour mieux en valider la substantifique moelle. Pour le Président que vous êtes d'une Collectivité chef de file de la solidarité, si l'argent ne ruisselle pas, c'est à cause de l'inertie et de l'employabilité des personnes. C'est votre diagnostic. Il y a d'un côté les bons élèves, les premiers de cordée pour qui vous n'avez pas assez de louanges, et de l'autre des personnes peu employables, mal employables, sous employables – on ne sait pas vraiment, mais votre diagnostic est posé. Le problème selon vous n'est pas la distribution structurelle des richesses de notre pays, mais bien les capacités individuelles des uns et des autres.

En toute logique, et toujours dans la plus grande continuité idéologique avec le Président de la République, vous incitez alors chacune et chacun à se remettre au travail. Je sais bien que certains élus vivent parfois déconnectés des réalités du terrain, mais je pensais que nous pouvions partager certains constats, notamment celui factuel, dressé par Pôle emploi, selon lequel il y a en France – et désolé de vous l'apprendre, aussi en Alsace – 1 emploi disponible pour 13 personnes privées d'emploi. Vos exhortations au travail ou la violence du contrôle que vous exercez sur les allocataires du RSA ne changeront pas cette réalité.

À l'inverse, quand il s'agit réellement de créer des emplois sur mesure pour des personnes qui en sont durablement privées, la CeA reste bien discrète. Je parle ici des opérations territoires zéro chômeur de longue durée en cours de montage à Strasbourg ou encore Schiltigheim. En partenariat avec la Région Grand-Est, l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg, l'association ABCDE se démène pour la mobilisation générale des acteurs du territoire, qui est une condition nécessaire à la réussite de ces opérations. Sollicitée par l'association à hauteur de 5 000 euros, la CeA ne s'est engagée que pour 1 000 euros. Pour mémoire, les autres partenaires ont, à eux trois, versé 30 000 euros. Malgré mes remarques de bon sens en Commission territoriale et malgré mon amendement en Commission permanente, vous n'avez pas revu votre position, Monsieur le Président. Pour une majorité qui ne jure que par la valeur travail, cette décision nous paraît incompréhensible. À moins que ce ne soit parce que, par le passé, cette association s'est parfois montrée critique envers vous dans la presse. Mais en réel démocrate que vous êtes, et connaissant votre attachement à la pluralité des expressions et aux contre-pouvoirs, je ne peux me résoudre à cette hypothèse.

L'hébergement d'urgence – et ce sera mon dernier exemple sur le social – est un autre exemple. À ce sujet vous parlez fréquemment, et vous l'avez fait lors de la dernière séance plénière, d'appel d'air, de risque de rajouter de la pauvreté à la pauvreté. Mais quand l'État ou les collectivités investissent, ils ne créent pas le besoin, ils y répondent. Peut-être pensez-vous que les réfugiés, les demandeurs d'asile ou les personnes en situation de grande précarité sont des agents libres sur un marché de l'hébergement régi par une concurrence pure et parfaite, peut-être pensez-vous qu'ils actualisent en permanence leur benchmark des territoires de notre République. Mais il n'en est rien, Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs de la majorité ; il s'agit simplement d'êtres humains avec des parcours de vie souvent dramatiques et qui se retrouvent par une succession de

circonstances, là encore souvent dramatiques, dans le besoin d'un hébergement d'urgence.

Démocratie, enfin. Vous avez eu l'occasion d'annoncer votre mobilisation sur la question démocratique. Discours de politique générale d'ouverture de mandat, Conseil de développement d'Alsace, tour d'Alsace ont posé certains jalons. Et pourtant, où se retrouve cette volonté quand vous proclamez, seul, depuis votre bureau de l'Hôtel de la CeA, votre volonté de nucléariser à nouveau l'Alsace ? Installer un réacteur nucléaire relève-t-il pour vous d'un choix technocratique sur lequel les Alsaciens et les Alsaciennes n'auraient pas à se prononcer ? Peut-être avez-vous connaissance d'une impatience folle de certains habitants à voir se construire à côté de chez eux ce réacteur nucléaire.

Autre exemple avec la CLIS (commission locale d'information et de surveillance) de Fessenheim. Sous la présidence de notre collègue Monsieur SCHELLENBERGER, celle-ci prend l'exact contre-pied de votre projet démocratique. Instance capitale de concertation sur un sujet sensible, son Président a modifié le règlement intérieur sur deux points. Désormais, il peut décider seul d'ouvrir ou non au public cette commission d'information, pourtant à destination des citoyens ; et il vient également d'en exclure de fait nos voisins allemands en supprimant la traduction prévue initialement.

Quelle est votre considération pour le débat public quand vous diffusez des fake news sur le lien entre la fermeture de Fessenheim et la dramatique augmentation des charges énergétiques constatée cet automne ? Cela n'a pas de rapport. Si l'augmentation des prix vous interpelle, si leur forte fluctuation vous dérange, alors je vous invite Monsieur le Président à vous mobiliser à nos côtés contre la privatisation des fournisseurs d'énergie.

Enfin, et peut-être surtout, quelle est votre conception du travail politique des élus de cette Assemblée quand les documents de travail pour les commissions sont envoyés la veille pour le lendemain, quand nous votons des délibérations qui ont été modifiées sans même en avoir été informés, quand il nous a été reproché en Commission permanente de déposer des amendements, quand des questions posées par mail sont sans réponse depuis septembre, quand la majorité des commissions sont des chambres d'enregistrement, quand la presse est parfois mieux informée que votre majorité, quand 90 % des délibérations sont prises dans le huis clos de la Commission permanente d'où rien ne ressort de la nature des débats, pas même un procès-verbal ?

Voici donc le bilan que nous tirons de ces six premiers mois. Monsieur le Président, mes chers collègues, celui-ci vous paraîtra sans doute bien sévère. Néanmoins, si le regard est acéré, sachez que c'est parce que nous savons que notre Collectivité européenne d'Alsace n'a pas le droit à l'erreur. Pour le défi climatique, l'échec retentissant de la COP 26 nous oblige plus que jamais à protéger la jeunesse de Alsace. Pour le défi social, la crise Covid nécessite de repenser pleinement nos solidarités sans exclusion. Pour le défi démocratique, ouvrons dès maintenant en transparence dans tous les domaines. Nous n'avons plus le temps pour les doubles discours. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à Nicolas.

M. JANDER – Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Nous venons d'entendre non pas une intervention d'un groupe politique mais un véritable réquisitoire d'un avocat général qui se croirait dans une cour d'assises. Et je pense qu'on se trompe un petit peu d'hémicycle ici. On n'est ni d'ailleurs au Sénat ni à l'Assemblée nationale ; nous sommes à la Collectivité européenne d'Alsace. Et nous pourrions répondre chacune et chacun d'entre nous à chacun des points qui vient d'être évoqué. Mais je pense que ce n'est pas forcément l'exercice qui le veut, et j'ai tendance à penser que tout ce qui est excessif est insignifiant, et que nous devons plutôt répondre comme cela.

Applaudissements.

En tout cas c'est notamment l'impression que j'ai lorsque j'entends les accusations infondées à l'encontre de notre Président, notamment en matière sociale. On sait que c'est un sujet sur lequel il est fortement engagé, avec sincérité et volontarisme. Donc j'ai trouvé ces reproches-là particulièrement déplacés et à côté de la plaque, si j'ose dire.

En ce 6 décembre, nous vivons déjà la dernière session plénière de l'année, avant la trêve des confiseurs. Et même si je m'étais dit en me levant qu'aujourd'hui ce serait ma fête, permettez-moi plutôt de mettre à l'honneur nos noces de coton, notre un an d'union et de marquer à quelques jours près le premier anniversaire de notre Collectivité européenne d'Alsace. Nous pouvons je pense, et contrairement à ce qui vient d'être dit, regarder sereinement dans le rétroviseur et admirer le chemin que nous avons parcouru. Et quel chemin.

Beaucoup de projets ont pu être initiés. Je pense notamment au plan rebond, à l'accueil des agents de la DIR Est qui rejoignent nos effectifs. Je pense aux convergences qui ont été lancées, comme l'atteste l'harmonisation des dispositifs de soutien aux projets culturels et artistiques, mais aussi la création de la MDPH Alsace que nous votons aujourd'hui. Bien sûr, il y a encore des convergences à venir et nous pouvons compter sur l'arrivée de notre nouveau DGS, Monsieur Vincent BARBIER, pour nous y aider.

Je l'affirme solennellement, et contrairement à ce qu'auguraient nos détracteurs : la guerre des mannele contre les mannala n'a pas eu lieu. Tout le monde sait qu'on dit maintenant manala.

Amusement des élus.

Oui, notre Collectivité européenne d'Alsace marche sur ses deux pieds, l'un haut-rhinois, l'autre bas-rhinois, comme l'appelait de ses vœux notre ancien collègue Rémy WITH. Notre Collectivité européenne d'Alsace est donc bel et bien au rendez-vous pour une Alsace plus proche, plus cohérente, une CeA aux équilibres territoriaux respectés, une Collectivité européenne d'Alsace qui se révèle être une vraie force d'action dans le quotidien de nos habitants. Nous regardons en arrière sur cette première année d'existence de notre Collectivité et nous comptons à l'avenir sur tous les élus pour constamment continuer à parfaire notre organisation et notre fonctionnement – il y a encore des ajustements à trouver –, afin que l'expression démocratique de tous soit aussi en phase avec notre obligation d'être toujours plus efficace. Et nous allons poursuivre sur cette voie. Nous avons un devoir, mais avant tout une volonté forte de réussir, de prouver la pertinence de l'échelon alsacien par la force de nos résultats et de nos accomplissements. Oui, nous serons toujours plus proches des territoires et nous mettrons en œuvre ce service public alsacien qui nous tient toutes et tous à cœur. Aussi, je l'affirme : sans cesse nous travaillerons pour convaincre les quelques sceptiques et celles et ceux qui ne se sont pas exprimés.

Les Alsaciennes et Alsaciens, c'est vrai, nous ont envoyé un signal d'alerte en s'abstenant en juin. Il est ainsi de notre devoir d'être au plus proche de leurs préoccupations et de leur montrer l'intérêt de notre démarche. J'aimerais saluer à ce titre – vous en avez parlé, Monsieur le Président – le Tour des territoires Alsace et la belle campagne d'appel à candidature pour le Conseil de développement. Il s'agit là d'un vrai outil démocratique, en prévision d'autres futurs dispositifs de participation citoyenne que notre Collectivité mettra en œuvre.

2021 aura été aussi une année du renouvellement de notre Assemblée. J'aimerais saluer les nouveaux collègues élus et notamment les nouveaux élus membres du groupe Centriste et Indépendant d'Alsace que j'ai l'honneur de présider. Je veux les remercier toutes et tous pour leur engagement, leur rigueur et leur force de proposition sur l'ensemble des dossiers de notre Collectivité. C'est tous ensemble que nous nous sommes mobilisés pour être au service de nos concitoyens, mobilisés aussi et surtout dans cette actualité sanitaire.

À cet égard, j'en appelle tout particulièrement à la mobilisation et à la vigilance de tous face à une épidémie qui reprend, et en ce sens je salue encore une fois le rôle moteur de notre Collectivité européenne d'Alsace dans la vaccination de nos concitoyens. Ne laissons pas cette épidémie ternir ce Noël retrouvé. Car, enfin, Mulhouse revêt à nouveau ses plus belles étoffes de Noël. Enfin, Colmar se remplit à nouveau des effluves du vin chaud qui se marie aux épices. Enfin, Sélestat retrouve son sapin qui depuis 500 ans brille de mille feux. Enfin, la belle et majestueuse cathédrale Notre-Dame de Strasbourg s'entoure à nouveau du plus ancien marché de Noël d'Europe. Oui, mes chers collègues, enfin l'Alsace retrouve son Noël authentique, ces traditions féeriques. Il s'agit aussi de Haguenau et Wissembourg, et j'ai même oublié de citer Altkirch et sa forêt enchantée. Enfin, notre Alsace retrouve ses bredele et ses bredala. Elle retrouve toutes ces richesses qui font notre fierté. Vive l'Alsace, vive la CeA et Guati Winachda (*joyeux Noël* en alsacien).

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. Philippe.

M. MEYER – Merci, Président. Chers collègues. Après le premier plaidoyer digne d'un procès de Moscou, véritablement stalinien, et lorsqu'on entend ces propos, on comprend pourquoi aucun département de notre beau pays n'est dirigé par les Verts.

On peut passer aux choses sérieuses à présent. La fin de l'année se rapproche à grand pas avec son lot d'incertitudes. Voilà donc bientôt un an que nous sommes tous réunis sous la bannière de la Collectivité européenne d'Alsace, bientôt un an que nous servons l'Alsace au quotidien, que nous construisons avec conviction un nouveau modèle d'organisation territoriale et de gouvernance destiné à ériger le service public alsacien. Le Président vient de rappeler quelques grandes étapes de cette première année. Je n'y reviendrai pas.

Nous savons tous ce que cela implique comme rigueur. Les rapports présentés ce matin, l'actualité de ce jour, démontrent notre capacité à répondre aux attentes de nos concitoyens, l'attente placée en nous aux élections de juin dernier, et ce malgré la situation économique, sociale et sanitaire traversée. Il est vrai que ces derniers chiffres concernant l'évolution de la pandémie en France et dans notre région ne sont pas rassurants, nous interrogent sur la stratégie la plus pertinente à adopter. Nos concitoyens savent que nous demeurons mobilisés comme depuis le début de la crise sanitaire.

Plusieurs délibérations ce matin concernent des dispositions pour nos plus de 6 000 agents. L'occasion pour moi de saluer, au nom du groupe majoritaire, leur engagement toute l'année, été comme hiver, pour cette nouvelle Collectivité.

En ces temps de grande incertitude, il nous faut également permettre de disposer d'un logement digne. Voilà pourquoi nous avons souhaité dès à présent étendre la délégation de la pierre à l'échelle alsacienne. Il s'agit là d'un acte fondateur du service de l'habitat alsacien. Elle ouvre en effet l'accès à la CeA à des moyens financiers, à une légitimité à la hauteur de ses ambitions sur le logement. Elle permet de répondre en outre aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique, de soutien fort à l'économie de proximité et d'attractivité des territoires, sans oublier qu'elle ouvre la voie également à une articulation plus efficace avec les aides à la personne. C'est une réponse globale des politiques publiques de la CeA en faveur du parti présidentiel de tous les Alsaciens qui est à l'œuvre dans ce rapport, une avancée conséquente en faveur de la cohésion sociale.

Dans le même ordre d'idée, nous allons adopter par la même occasion le plan de rebond alsacien pour l'habitat privé, mettant en œuvre un important fonds de soutien exceptionnel de 10 millions d'euros en faveur de la réhabilitation énergétique des logements. Un engagement financier qui met en exergue tout le travail réalisé dans le but de dégager également des marges de manœuvre et construire un budget à la hauteur de nos ambitions

La DM qui est présentée, la troisième, ne fait que conforter la stabilité et la solidité de nos finances. C'est pourquoi je voudrais remercier sincèrement tous ceux qui ont pu élaborer cette DM3, au vu du travail déjà conséquent réalisé en ce moment pour préparer les arbitrages de 2022, dont nous discuterons ces prochaines semaines, au début de l'année 2022.

La confiance qu'inspire la CeA se mesure également, car il est reconnu à la CeA la possibilité de soumettre à une redevance les poids lourds circulant sur son territoire, et particulièrement l'A35. Cette dérogation unique en France atteste parfaitement la prise en compte de nos spécificités territoriales. Pendant des années, cette écotaxe a fait figure de serpent de mer dans toutes les instances politiques, qu'elles soient locales ou nationales. Il aura donc fallu attendre la création de la CeA pour qu'elle soit jugée applicable. Même si sa mise en service nécessitera un temps de discussion et de concertation avec toutes les parties prenantes, nous savons que nous disposons là d'un nouveau moyen d'action, qui en préfigurera assurément d'autres, que ce soit dans le domaine transfrontalier, du bilinguisme ou de la santé publique, par exemple, dans nos priorités.

Nous achevons une année difficile pour nombre de nos concitoyens touchés par la pandémie ou la crise économique. Cette année est également une année de nouveautés innovantes avec la première année d'exercice de la CeA. Et au moment de souffler cette première bougie en ce temps de Noël, puisse cette lumière éclairer notre chemin. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Philippe. Habituellement, quand on fait des séances plénières, il n'y a pas de réponse d'autres collègues que les représentants de groupe. Mais comme Raphaël SCHELLENBERGER a quand même été attaqué dans ses responsabilités, je propose quand même un petit droit de réponse.

M. SCHELLENBERGER – Merci beaucoup, Monsieur le Président. J'aimerais simplement relever que, dans l'intervention du groupe écologiste et divers engagements politiques, deux dossiers ont fait la une, Fessenheim et Stocamine, qui sont des dossiers dont d'abord je souhaite saluer l'engagement, la prise de connaissance et le travail du Président. Ce sont des dossiers qui sont haut-rhinois, en plein cœur du Haut-Rhin, dans ma circonscription. Mais ce sont des dossiers qui, jusqu'au premier janvier dernier, n'intéressaient pas la CeA et intéressaient le seul Conseil départemental du Haut-Rhin. Et la démonstration qui est faite depuis quelques semaines, quelques mois, c'est d'abord que le Président, dont ce n'était pourtant pas le territoire jusque-là, a su se saisir de ces dossiers éminemment complexes, éminemment techniques, et je tiens à l'en remercier. Et il a su s'en saisir sensiblement mieux que notre opposition malheureusement, ou heureusement plutôt. Malheureusement, l'opposition n'a pas su s'en saisir correctement, puisqu'elle reste arc-boutée sur des compréhensions superficielles, certes très dynamiques dans la presse, très utiles pour faire peur aux gens, mais assez inefficaces quand il s'agit de s'intéresser aux dossiers, quand il s'agit d'aller au fond et quand il s'agit de proposer des solutions.

Sur Stocamine d'abord, je pense que c'est méconnaître ce qui est en train réellement de se passer. Je pense que c'est méconnaître la réalité du dossier. Je tiens à souligner la réactivité du Président et du groupe de travail qu'il a mis en place sur la procédure juridique. Je vous donne rendez-vous en fin de semaine pour suivre le débat parlementaire qui n'est pas clos, Monsieur KORBYN. Mais il semblerait que l'espace ou le temps qui vous sépare de l'accession à une fonction parlementaire soit encore suffisamment grand pour que vous puissiez progressivement vous adapter à la procédure parlementaire et à la mécanique qui conduit à l'adoption d'un projet de loi de finances qui conduira à 3 000 milliards de dettes pour notre pays, et on peut se réjouir que le Sénat ait refusé de voter

cela. Évidemment, il y a des considérations locales. Mais quand on a une considération locale, avec 3 000 milliards de dettes que nous allons laisser à nos enfants, il y a aussi la responsabilité de ce devoir d'alerte.

Je souhaite vous interpeller sur la question du nucléaire et de Fessenheim, et notamment la façon dont la CLIS s'ouvre, Monsieur KORBYN, parce qu'elle s'ouvre. Si vous aviez été présent à cette CLIS, qui était publique, à laquelle vous auriez pu venir, à laquelle vous n'étiez pas présent et pour laquelle vous vous êtes contenté de quelques comptes rendus dans la presse pour vous faire votre point de vue, vous auriez entendu que l'engagement qui est pris n'est pas de décider seul du fonctionnement de la CLIS, ce n'est pas de réduire l'accessibilité du public à la CLIS. C'est bien au contraire d'être dans un fonctionnement plus libre, plus ouvert, qui permet plus régulièrement de rencontrer les gens, d'accueillir à des réunions de la CLIS, qu'elles soient institutionnelles ou non, les citoyens des abords de Fessenheim qui veulent s'intéresser à cette question. Parce que c'est bien un des problèmes de la CLIS : les règles mises en place successives conduisaient à ce que ne s'expriment que les seuls engagés et militants dans des associations antinucléaires, et à la fin, ils trustaient la parole, ils empêchaient les habitants du coin de s'exprimer, et c'est bien contre cette incapacité que les associations de militants ont imposé aux habitants de coin de s'exprimer que je veux réussir à casser, pour que les premiers concernés qui sont les habitants puissent s'exprimer et exprimer leur point de vue.

Je tiens à me réjouir aussi que les moyens que nous dégagerons, non pas de l'arrêt de la traduction de la CLIS, mais l'arrêt de la traduction d'un compte-rendu qui fait 30 pages en allemand, exhaustif, qui fait systématiquement en début de réunion l'objet d'une heure de débat entre les gens qui se sont exprimés et ceux qui étaient à côté pour les écouter, arrêtent de nous empêcher de parler du fond, parce que c'est bien de cela dont il s'agit. Je souhaite que cette CLIS soit ouverte, je souhaite que cette CLIS soit transfrontalière, mais que le caractère transfrontalier ne s'arrête pas là aussi à deux ou trois représentants allemands qui font beaucoup de bruit mais qui ne représentent ici qu'eux-mêmes.

Je tiens enfin à remercier le Président pour l'audace dont il a su faire preuve en prenant la parole sur la question notamment des SMR, peut-être même d'EPR, ou de cette capacité que nous devons donner à l'Alsace de se projeter dans le futur. Parce que derrière le choix qui s'est fait à Fessenheim, on est en train de mesurer les conséquences aujourd'hui. C'est l'explosion du prix de l'électricité : plus 25 %, peut-être même davantage dans les mois qui viennent pour le prix de l'électricité. Et cela, c'est encore sans les impacts réels de la sortie progressive de la France du nucléaire. En matière de casse sociale, c'est cela qui conduit au plus de casse sociale. Quand on décide de mener une politique énergétique qui a pour effet d'exclure tous ceux qui en ont le plus besoin de l'accès à ce besoin primaire qui est l'électricité, on mène une politique peut-être écologiste, en tout cas sur le plan politique, mais complètement irresponsable sur le plan social. C'est aussi contre cela qu'il faut lutter. L'Alsace a toujours été à la tête du progrès. L'Alsace a toujours su faire confiance en l'homme. C'est cela, l'humanisme rhénan. C'est bien pour cela qu'il ne faut pas avoir peur de notre capacité à trouver ensemble, par notre intelligence, des solutions techniques pour régler nos problèmes. C'est bien le sens des propos tenus par le Président sur Fessenheim et sur l'avenir du nucléaire en Alsace, et je tiens à l'en remercier.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Raphaël. Peut-être en complément de ces propos, je vais revenir sur deux ou trois petits points.

D'abord, effectivement, sur le nucléaire, je vous invite à lire le rapport RTE. Il y a les enjeux que Raphaël vient de relever, notamment sur le coût énergétique, et on en subit déjà aujourd'hui les conséquences. Mais il faut aussi dire à nos concitoyens que le niveau d'engagement sur les énergies renouvelables des pays les plus investis ne suffira pas à faire face au besoin d'électricité, puisque l'électrification se fait partout, dans le process

industriel, dans les mobilités, dans le numérique, et que la production énergétique en électricité, le besoin en production énergétique électrique va exploser à l'avenir. C'est positif dans le sens où c'est moins polluant, mais derrière serons-nous en capacité de faire face à la demande ? Est-ce que, comme aujourd'hui, on prend des positions dogmatiques, on ferme une centrale, et après on va s'alimenter dans une mine de charbon, beaucoup plus polluante ? Est-ce que ce sont cela, les solutions que vous préconisez ? Parce que c'est cela aujourd'hui la réalité. Et à côté de l'irresponsabilité sociale évoquée par Raphaël, il y a l'irresponsabilité écologique : la fermeture de Fessenheim a été une forme d'irresponsabilité écologique, parce que derrière elle nous conduit à aller chercher de l'énergie dans les mines de charbon. Donc moi je pose la question. Sur le nucléaire, on m'a mis cette étiquette « pronucléaire ». Je ne suis ni pro, ni antinucléaire. Je pose des questions. Et quand le Président de la République s'est exprimé, il a clairement évoqué le besoin de production nucléaire si on veut faire face au mix énergétique. Moi je veux simplement qu'on ne handicape pas l'avenir pour nos concitoyens alsaciens. Il y a l'enjeu environnemental, vous avez raison : sur les déchets, il faut y être très attentif. Mais il y a aussi l'enjeu de la production énergétique nécessaire à la vie courante de nos concitoyens. Aujourd'hui, s'il n'y a pas d'énergie nucléaire supplémentaire, il faut déjà d'ores et déjà dire à nos concitoyens qu'ils devront vivre avec des coupures d'énergie et un coût de l'énergie qui va exploser. Je pense qu'il faut simplement être conscient de ces réalités-là. Et contrairement à ce qui a pu être dit dans une expression journalistique, je ne suis pas dans le fait du prince, puisque je dis simplement qu'il faut se poser la question de l'avenir de Fessenheim. Je pense que ça a du sens quand même de s'interroger. Quand je sais que pour faire une centrale, même une petite centrale, il faut entre dix et vingt ans, je m'interroge sur la place de Fessenheim. Je pense qu'il est responsable de se poser cette question-là. Soit les spécialistes considèrent que cela a du sens de mener une action, et à ce moment-là quelle action peut-on mener sur Fessenheim ? Je considère que c'est une vraie question. Soit les spécialistes disent que ce serait une erreur de rouvrir Fessenheim, et à ce moment-là, il faut continuer à travailler bien sûr sur la reconversion, et l'hydrogène m'apparaît être une perspective positive. Troisième remarque que je voulais faire sur cette question : j'ai toujours dit, sur des sujets de ce type-là, qu'on interrogerait les Alsaciens. Donc je ne vois pas en quoi ce serait le fait du prince d'interroger les Alsaciens. C'est justement cette volonté qu'une majorité d'Alsaciens puissent s'exprimer sur cette question. Et ce n'est qu'à l'issue de ces différents éléments que la question pourrait ou pas être imaginée pour la suite de Fessenheim et le besoin nucléaire. Mais il ne faut pas cacher à nos concitoyens la réalité de la situation énergétique du futur. Et c'est cela que je vous reproche aujourd'hui : c'est de ne pas mettre cela en perspective.

Sur Stocamine, très simplement, je vous rappelle que la position que nous avons collectivement ici, c'est la position qu'avait prise le Conseil départemental du Haut-Rhin, que nous la mettons en œuvre et que c'était la volonté de l'ensemble de l'assistance du Haut-Rhin. Je tiens à ce que cette parole prise par les élus sortants soit respectée et tenue. Le débat parlementaire se poursuit. Il y a malheureusement des éléments de forme qui empêchent parfois les parlementaires d'agir, mais j'ai pu voir il y a quelques jours par exemple sur la validation de la taxe poids-lourds combien les sénateurs avaient été proactifs et investis, et les sénateurs alsaciens ont su se fédérer. Il faut reconnaître que la délibération qui avait été prise à l'Assemblée sur Stocamine était bien cachée. Elle était plutôt difficile à déceler. Aujourd'hui, je pense que dans notre démarche juridique, l'anti-constitutionnalité de cette mesure, de ce texte, qui est à la fois un cavalier budgétaire et non conforme aux principes de la Constitution, est encore un angle d'attaque qui pourra j'espère nous permettre d'éviter le confinement définitif. Parce que je reste persuadé. Et nous étions avec Nathalie et Victor dans leur canton à la rencontre d'entreprises comme De Dietrich qui, aujourd'hui, ont travaillé sur des capacités à traiter des déchets, notamment les déchets d'amiante. Je pense que les déchets, au fur à mesure des années, de l'évolution technologique, on pourra les traiter de mieux en mieux pour les rendre inertes et pour faire en sorte qu'ils ne soient plus nuisibles pour notre environnement et pour notre santé. Donc le combat bien évidemment se poursuit.

Vous m'avez interpellé sur l'accompagnement social des personnes bénéficiaires du RSA. Je crois que la majorité ici a toujours défini ce qu'on a appelé le juste droit, c'est-à-dire garantir à ceux qui ont droit au RSA qu'ils puissent en bénéficier, mais aussi, parce que c'est de l'argent public, s'assurer que les personnes respectent bien l'esprit du RSA. Le RSA est un revenu d'activité. Du coup, l'accompagnement que nous menons, que nous mettons en place a pour but de permettre aux personnes de retrouver du travail, de retrouver une activité, de retrouver une formation, de régler leurs problèmes de santé quand ce sont des problèmes de santé. Donc je crois que dans notre Collectivité, on s'est appuyé sur ces deux piliers : à la fois porter l'emploi et donner des perspectives d'emploi à nos concitoyens, et c'est pour cela que nous soutenons les territoires zéro chômage. Mais je rappelle que pour Strasbourg, nous accordons déjà 12 millions d'euros sur la politique sociale de la Ville et que ce type de démarche doit être intégré dans les financements que nous apportons déjà à la Ville de Strasbourg. Et l'effort de 1000 euros est déjà un effort important au regard du fait qu'on apporte déjà un concours très important à la Ville pour mener à bien cette démarche. Il n'y avait pas de rejet d'ABCM. D'ailleurs, je trouverais ces critiques déplacées, puisque j'ai poussé pour qu'ABCM puisse faire partie aussi des usagers du RSA à l'époque, pour qu'ils puissent justement faire part des attentes des bénéficiaires du RSA. Donc nous, vraiment, les deux pieds, il s'agit de s'assurer que l'argent public est bien utilisé et qu'on donne des perspectives d'emploi aux personnes, et d'un accompagnement renforcé parce que dans la Collectivité européenne d'Alsace aujourd'hui – le service public de l'insertion en est un exemple –, nous développons l'accompagnement des personnes, parce qu'on veut leur donner le maximum de chance. D'ailleurs j'ai demandé en parallèle aux services, puisque j'ai eu beaucoup d'échanges avec nos travailleurs sociaux et des personnes en fragilité à l'occasion de mon périple de 80 jours, qu'on travaille sur des possibilités d'améliorer les possibilités de mobilité et de garde d'enfants, parce qu'ils constituent encore pour moi des obstacles à l'insertion d'une partie de nos concitoyens.

Et je peux vous dire, étant sur le terrain tous les jours, qu'il ne se passe pas une journée sans que je rencontre des chefs d'entreprise qui aujourd'hui n'arrivent pas à recruter. J'entends les chiffres que vous nous donniez : 1 emploi disponible pour 13 personnes. Mais si on pouvait déjà permettre à toutes les personnes d'aller vers les emplois disponibles, je pense qu'on aurait gagné beaucoup. On aurait gagné humainement et on aurait gagné financièrement, parce que ce sont des marges de manœuvre supplémentaires que nous pourrions avoir, notamment pour l'accompagnement social, des marges supplémentaires pour les personnes âgées, pour les personnes en situation de handicap, pour la protection de l'enfance, qui sont des enjeux majeurs pour notre Collectivité.

Et puis concernant l'hébergement d'urgence, d'abord, ce n'est pas une compétence de la Collectivité européenne d'Alsace. En revanche, on s'est toujours investi dans cette démarche-là. Alors qu'on est sur la base du volontariat, c'est une démarche que nous avons toujours portée, en étant très attentifs à la façon dont l'argent public est dépensé. C'est notre responsabilité devant nos concitoyens, mais toujours en étant très humains, bien évidemment parce que nous sommes la Collectivité des solidarités humaines et des solidarités territoriales.

Maintenant, nous pouvons passer à l'ordre du jour, si vous le voulez bien. Merci beaucoup.

EXAMEN DES RAPPORTS

M. LE PRÉSIDENT – Dans les rapports qui vous sont soumis, on va voir ceux qui vont être retenus.

CD-2021-8-1-1 | MOYENS MIS A DISPOSITION ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DES
CONSEILLERS D'ALSACE - RAPPORT COMPLEMENTAIRE

M. LE PRÉSIDENT – Le premier rapport, de la Commission du service public, porte sur les moyens mis à disposition et le remboursement des frais des conseillers d'Alsace – rapport complémentaire. Est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit retenu ? Non, donc je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-8-1-2 | INSERTION DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP AU
SEIN DE LA CEA - CONVENTIONS AVEC LE FONDS POUR
L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION
PUBLIQUE (FIPHFP) 2021-2024

M. LE PRÉSIDENT – Rapport suivant, sur l'insertion des travailleurs en situation de handicap au sein de la Collectivité européenne d'Alsace, convention avec le FIPHFP. Est-ce que quelqu'un souhaite que ce rapport soit retenu ? Ce n'est pas le cas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-8-1-3 | ACTION SOCIALE POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ
EUROPÉENNE D'ALSACE - ELARGISSEMENT DE L'ADHESION AU
COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE A L'ENSEMBLE DES AGENTS
DE LA COLLECTIVITE

M. LE PRÉSIDENT – Rapport suivant. Action sociale pour les agents de la Collectivité européenne d'Alsace ; élargissement de l'adhésion au comité national d'action sociale à l'ensemble des agents de la Collectivité. Quelqu'un souhaite-t-il qu'il soit retenu ? Ce n'est pas le cas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-8-1-4 | DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE ET DES MOBILITÉS ACTIVES :
MISE EN PLACE DU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

M. LE PRÉSIDENT – Rapport suivant. Développement du co-voiturage et des mobilités actives ; mise en place du forfait mobilités durables. Quelqu'un souhaite-t-il retenir ce rapport ? Ce n'est pas le cas. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

CD-2021-8-1-5 | MISE EN PLACE D'UN RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU TEMPS DE TRAVAIL
POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPEENNE D'ALSACE

M. LE PRÉSIDENT – Rapport suivant. Mise en place d'un règlement général du temps de travail pour les agents de la Collectivité européenne d'Alsace. Est-ce que quelqu'un souhaite que ce rapport soit retenu ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport suivant. Proposition de mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux agents de la Collectivité européenne d'Alsace. C'est le fameux RIFSEEP. Retenu.

Je continue. Concernant la Commission santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, il s'agit d'abord de la création du GIP Maison des personnes handicapées de la Collectivité européenne d'Alsace, convention constitutive. Retenu.

Rapport suivant. Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2022 sur le champ des personnes âgées. Retenu.

Rapport suivant. Revalorisation des métiers de l'aide à domicile ; dotation de financement, avenant 43 relevant de la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile. Retenu.

On passe à la Commission solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté. Premier rapport : délégation de compétence des aides à la pierre de détail de l'Agence nationale de l'habitat sur le territoire du Haut-Rhin au 1^{er} janvier 2023 ; sollicitation du Préfet. Retenu.

Plan rebond alsacien pour l'habitat privé ; politique volontariste en matière de réhabilitation énergétique et modalités de mise en œuvre du fond Alsace Rénov' 2022-2023. Retenu.

CD-2021-8-6-1 | ARCHIVES D'ALSACE - GRATUITÉ DE L'UTILISATION DES DONNÉES ET AUTRES MODALITÉS PRATIQUES

M. LE PRÉSIDENT – On passe à la Commission patrimoine et rayonnement alsacien. Le premier rapport, ce sont les archives d'Alsace ; gratuité de l'utilisation des données et autres modalités pratiques. Personne ne souhaite le retenir. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport suivant. Subvention en faveur des projets artistiques et culturelles ; harmonisation des campagnes 2022. Retenu.

CD-2021-8-7-1 | TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION - MODELES TYPES DE CONVENTION ET D'AVENANT

M. LE PRÉSIDENT – Commission réseaux et mobilités. Transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'aménagement en travers de l'agglomération ; modèle type de convention et d'avenant. Quelqu'un souhaite-t-il le retenir ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

CD-2021-8-8-1 | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE DU LUNDI 18 OCTOBRE 2021

M. LE PRÉSIDENT – On passe à la Commission efficacité et sobriété financière. Adoption du procès-verbal de la réunion publique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du lundi 18 octobre 2021. Personne ne souhaite le retenir. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

CD-2021-8-8-2 | COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE DU 1^{ER} MAI AU 31 OCTOBRE 2021

M. LE PRÉSIDENT – Rapport suivant. Compte rendu des délégations accordées au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 1^{er} mai au 31 octobre 2021. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

CD-2021-8-8-3 | ADOPTION DE TARIFS POUR LA LOCATION DE SALLES DANS LES LOCAUX DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

M. LE PRÉSIDENT – Adoption de tarifs pour la location de salles dans les locaux de la Collectivité européenne d’Alsace. Qui est contre ? Qui s’abstient ?

Décision modificative n° 3 du Budget primitif de la Collectivité européenne d’Alsace. C’est retenu.

CD-2021-8-8-5 | AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRIMITIF 2021

M. LE PRÉSIDENT – Autorisations de programme et d’engagement de la Décision modificative n° 3. Ce n’est pas nécessaire. C’est la même chose. Qui est contre ? Qui s’abstient ?

CD-2021-8-8-6 | EXÉCUTION PAR ANTICIPATION DU BUDGET DE LA CEA

M. LE PRÉSIDENT – Rapport suivant. Exécution par anticipation du Budget de la Collectivité européenne d’Alsace. Personne ne souhaite le retenir. Qui est contre ? Qui s’abstient ?

Ensuite, définition des modalités d’attribution des garanties d’emprunt pas la Collectivité européenne d’Alsace. Retenu.

CD-2021-8-11-1 | RESTRUCTURATION DU COLLÈGE KATIA ET MAURICE KRAFFT A ECKBOLSHEIM
PROPOSITION D'APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF (APD)

M. LE PRÉSIDENT – Ensuite, on passe aux commissions territoriales. Commission Eurométropole de Strasbourg, restructuration du collège Katia et Maurice Krafft à Eckbolsheim, avant-projet définitif. Quelqu’un souhaite-t-il le retenir ? Personne. C’est un beau projet. Qui est contre ? Qui s’abstient ?

CD-2021-8-12-1 | ATTRIBUTION DE DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES POUR 2021 AUX COLLÈGES PUBLICS DU BAS-RHIN

M. LE PRÉSIDENT – Commission Centre-Alsace, attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour 2021 aux collèges publics du Bas-Rhin. Qui est contre ? Qui s’abstient ?

CD-2021-8-12-2 | ATTRIBUTION DE DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES POUR 2021 AUX COLLÈGES PRIVÉS SOUS CONTRAT DU BAS-RHIN

M. LE PRÉSIDENT – Il s’agit maintenant des collèges privés. Qui est contre ? Qui s’abstient ?

On a fait le tour des rapports retenus de la plénière.

CD-2021-8-1-6 | PROPOSITION DE MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE
TENANT COMPTE DES FONCTIONS,
DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT
PROFESSIONNEL (RIFSEEP) APPLICABLE AUX AGENTS DE LA
COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose de démarrer par le premier rapport. Son rapporteur est Pierre BIHL. C'est le rapport sur la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

M. BIHL – Merci, Président. Dans ce rapport, on vous rappelle tout d'abord que dans le cadre juridique de la Collectivité européenne d'Alsace et du fonctionnement de ses instances, il est proposé au Conseil de décider de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, qui est applicable à l'ensemble des agents de la Collectivité européenne d'Alsace à partir du 1^{er} janvier prochain. Les objectifs poursuivis par la mise en place de ce régime indemnitaire sont de revaloriser les agents de la catégorie C, de renforcer l'attractivité de la Collectivité et de corriger les disparités les plus importantes qui existaient entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

Pour rappel, une première phase de négociations avec les organisations syndicales a abouti en novembre 2020 à la signature d'un protocole d'accord et à l'adoption de délibérations concordantes structurant le régime indemnitaire des deux anciens départements. Il appartient désormais à la CeA de délibérer sur un dispositif commun et harmonisé avant le 31 décembre de cette année.

Les objectifs des négociations et des travaux de convergence étaient de corriger les disparités les plus importantes – je l'ai signalé tout à l'heure –, et notamment pour les agents des collèges et les agents de l'exploitation des routes. Je rappelle aussi que le régime indemnitaire est constitué d'une part fixe, l'IFSE, et d'une part variable, le CIA, qui est versé en fonction de la manière de servir. Les différents métiers de la CeA sont distribués dans quatorze groupes de fonctions, assortis d'un montant socle de 10 FCE. Ces deux parts sont complétées par des sujétions venant compenser des contraintes particulières – je pense notamment à la fonction d'assistant de prévention, la détention d'un permis poids-lourds, qui permet d'avoir un complément de rémunération, la fonction de formateur interne, de tuteur ou de régisseur.

Les négociations se sont poursuivies en 2021 pour aboutir à des mesures de majoration de montants cibles pour certains groupes de fonctions, des classements plus avantageux au sein des groupes pour certains emplois comme les chefs de cuisine et les seconds de cuisine dans les collèges, la mise en place d'une nouvelle sujétion pratique langues étrangères pour nos agents ou une langue spécifique. Globalement, je rappelle aussi qu'une enveloppe de 2,05 millions d'euros est prévue pour financer l'ensemble de ces mesures.

Voilà pour la présentation de ce rapport, Président.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Merci Pierre. Florian avait demandé la parole. Florian, vas-y, je t'en prie.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Vous l'avez rappelé, Monsieur BIHL : cette délibération marque un certain nombre d'avancées au travail gigantesque d'harmonisation à l'échelle des deux anciens départements. Nous avons encore deux réserves sur l'IFSE,

l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise.

La première est le fait qu'il y a un cas particulier où des travailleurs sociaux et médicaux qui relèvent de la catégorie A5, qui sont donc particulièrement exposés, avec des responsabilités fortes, notamment au sujet de la protection de l'enfance, se voient, dans cette proposition, moins revalorisés que d'autres postes avec pourtant moins de responsabilités. À l'heure du Covid, il convient de reconnaître et de valoriser à sa juste mesure les responsabilités prises par ces agents.

La deuxième réserve que je voulais exprimer ici, c'est le fait de supprimer l'ensemble des éléments constituant le régime indemnitaire, c'est-à-dire l'IFSE et les sujétions complémentaires, à l'exception du CIA, pendant les congés de longues maladies, de longues durées et de graves maladies. Priver de telles ressources nos agents qui sont en situation de grande fragilité aura des conséquences humaines douloureuses. C'est une erreur et un choix que nous contestons, choix qui par ailleurs s'avérera contre-productif à moyen terme dans le service public rendu aux usagers, puisque des agents qui ne peuvent pas prendre soin de leur santé eux-mêmes pour des raisons économiques seront également fragiles plus longtemps.

Pour ces deux raisons, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole, avant de redonner la parole au rapporteur ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Pierre, à toi.

M. BIHL – Je rappelle tout d'abord qu'une enveloppe nous a été mise à disposition cette année. En 2020, près de 3 millions d'euros ont été débloqués justement pour permettre cette harmonisation des régimes. Cette année, rien que pour les mesures prévues dans les rapports de ce matin, 2 millions supplémentaires sont prévus. Évidemment, on n'a pas pu donner suite à toutes les demandes, notamment formulées par les organisations syndicales. Le choix a donc été de valoriser notamment les encadrants cette année, et de valoriser aussi, comme je l'ai signalé, les catégories C et notamment C3, pour valoriser leur rémunération. On a aussi tenu compte du nombre de personnes concernées pour pouvoir faire bénéficier au maximum d'agents de ces nouveaux dispositifs.

Par rapport à la deuxième question, concernant la protection, il faut savoir que nos agents bénéficient aussi d'une complémentaire santé et prévoyance, qui leur permet aussi de faire face en cas de maladie grave.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pierre. Je vais faire un ou deux commentaires complémentaires. D'abord, vous avez bien noté, et je crois que vous l'avez dit, qu'il y a une démarche de revalorisation. Certains ont été moins revalorisés que d'autres. Vous évoquiez notamment des professionnels du social. Je ne vous cache pas qu'en parallèle de la démarche que nous portons ici, il y a la démarche de l'ensemble des départements vis-à-vis du gouvernement. Grâce aux associations nationales qui identifient tous les emplois du social et du médico-social, qui auraient été un peu les oubliés du Ségur, nous avons la volonté d'essayer d'obtenir des financements supplémentaires. Nous avons eu une part de financement sur l'avenant 43 qu'on évoquera tout à l'heure, mais une part seulement. Sur les métiers du handicap, une revalorisation est prévue et serait normalement complètement compensée par l'État. Mais l'idée est d'arriver à une compensation sur tous les métiers du sanitaire, du social et du médico-social, qui permettrait de les revaloriser. C'est un enjeu majeur si on veut pouvoir garantir un niveau de service public attendu par nos concitoyens, et suffisamment de personnels pour le faire, pas comme dans les hôpitaux aujourd'hui où 20 % de lits ne peuvent pas être ouverts. Pour le reste, Pierre a répondu.

Vous voulez ajouter un mot, Pierre ? Vas-y.

M. LE PRÉSIDENT – Je pense qu'il est important aussi de souligner que l'ensemble des

mesures qui sont reprises dans les cinq rapports qui vous sont proposés ce matin ont été validées par le comité technique, qui s'est réuni le 23 novembre. Je tiens à souligner aussi la participation constructive des organisations syndicales lors des réunions de négociation. Je remercie bien entendu la Direction des ressources humaines et Stéphanie TACHON, qui se sont impliquées fortement pour que ces propositions puissent aboutir.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Merci Pierre. Et merci à toi, parce que je mesure aussi le temps et l'énergie que tu consacres pour être à la fois à l'écoute et dans une démarche de co-construction avec nos équipes, avec Stéphanie et avec l'ensemble des salariés et des partenaires syndicaux.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(Adoption à l'unanimité) : 4 abstentions : M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

CD-2021-8-3-1	CRÉATION DU GIP MAISON DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE - CONVENTION CONSTITUTIVE
---------------	---

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport suivant. Karine PAGLIARULO présente le rapport. Il s'agit de la création du GIP Maison des personnes handicapées de la Collectivité européenne d'Alsace, convention constitutive.

Mme PAGLIARULO – Merci Président. C'est un grand moment pour nos deux MDPH 67 et 68. L'article 15 de l'ordonnance institutionnelle du 28 octobre 2020 relative à la création de notre Collectivité nous donnait à partir du 1^{er} janvier 2022 la création de cette nouvelle MDPH. On l'appelle toujours MDPH, Maison des personnes handicapées. On a gardé le sigle parce qu'évidemment il a une visibilité auprès de nos publics. On vous propose ce matin de voter la convention constitutive qui sera effective à partir de ce 1^{er} janvier 2022. Deux modifications, peut-être. On était 29 représentants des institutions ; on passera à 37 membres. Et puis, puisqu'on peut parler du siège, le siège est à Strasbourg, comme la Collectivité européenne d'Alsace. Il n'y a pas de discussions là-dessus. Voilà. Et on vous remercie pour le vote.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Merci Karine. C'est l'occasion pour moi d'insister sur cette mission de service public à laquelle on est particulièrement attachés. Une des premières mesures de la Collectivité européenne d'Alsace a été de rajouter des moyens à la MDPH. Ces moyens sont pour partie déjà mis en place, avec cette volonté de mieux servir nos personnes en situation de handicap, à la fois dans le suivi des dossiers, dans notre capacité à répondre téléphoniquement aux interpellations de nos concitoyens, et à faire en sorte que les fragilités humaines soient bien prises en compte dans la gestion du service administratif que nous menons. Et je sais combien nos équipes sont mobilisées pour cela. Je te remercie, Karine, de porter cette démarche.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui, Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Merci Président. J'interviens très rapidement pour souligner la quantité de travail, parce que cette fusion des MDPH est une micro-construction de CeA et c'est techniquement complexe, mais surtout pour souligner que c'est un des éléments qui avaient fait l'objet de discussions dans le cadre de la loi de 2019 portant création de la Collectivité européenne d'Alsace. Il s'agit de dire qu'on se donne un an de plus pour permettre la fusion des MDPH. Et c'est l'occasion de souligner que parole prise, parole tenue. Je le dis et j'insiste, parce qu'il y a peut-être d'autres sujets qui viennent, pour lesquels on aura besoin de temps. Et la façon dont ce dossier des MDPH a été mené est la démonstration, que la CeA fait au gouvernement, que même si parfois on demande du

temps, c'est légitime et à la fin on le fait. Ce n'est pas juste pour gagner du temps mais c'est pour faire les choses bien. Le processus qui a été conduit pour les MDPH en est une belle démonstration.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Raphaël. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-8-3-2 | OBJECTIF ANNUEL D'EVOLUTION DES DEPENSES DES
ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX
POUR L'ANNEE 2022 SUR LE CHAMP DES PERSONNES AGEES

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant. C'est l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2022 sur le champ des personnes âgées. Isabelle DOLLINGER.

Mme DOLLINGER – Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit dans ce rapport de fixer les principes de tarification pour 2022 aux budgets, notamment des établissements sociaux et médico-sociaux, relevant de la compétence tarifaire du Président de la Collectivité européenne d'Alsace, dans le champ des personnes âgées. Premièrement, un taux directeur de 1 % pour les prix de journée par USLD, accueil de jour, PA ; une valeur du GIR départemental cible de 7,31 euros pour les forfaits dépendance des EHPAD, comparé à 7,22 euros en 2021 ; un taux de reconduction de plus de 1,20 % pour les dotations dépendant des USLD. Il s'agit de fixer en matière de dépenses relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux du champ des personnes âgées l'ensemble départemental du crédit limitatif opposable aux établissements sur la tarification 2022, cette part impactant le Budget de la Collectivité sur la base des orientations budgétaires et sous réserve bien sûr du vote du Budget 2022. Cette enveloppe s'élève globalement à 73 000 520 euros, en progression de 1,02 million, soit plus de 1,41 % par rapport au Budget 2021 notifié aux structures. Ce qu'il faut savoir au niveau de l'enveloppe de tarification pour ces personnes âgées, c'est qu'elle augmenterait ainsi de plus de 1 million d'euros, ce qui représente 1,41 % du Budget. Voilà, en termes d'évolution.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Très bien. Cela traduit aussi notre volonté d'accompagner nos établissements dans les situations auxquelles ils sont confrontés. On a été très présents durant la crise et on est toujours présents à leur côté. Bien évidemment, cette volonté de partenariat me semble essentielle. Je ne vous cache pas que j'ai écrit au Ministre concerné pour faire en sorte qu'on puisse expérimenter en Alsace la possibilité d'une seule habilitation. C'est-à-dire qu'aujourd'hui les EHPAD ont une double habilitation : une habilitation ARS et une habilitation de notre Collectivité. C'est un double travail administratif. Je pense que cela aurait du sens. Dans la loi 4D ou 3DS – je ne sais plus comment on l'appelle –, je pense que c'est quelque chose qui mériterait d'être défendu, la possibilité d'expérimenter une seule habilitation, ce qui ferait gagner du temps administratif et permettrait aussi de dégager plus de temps humain. Or on sait bien que, dans les EHPAD, le plus important est le temps humain.

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-8-3-3 | REVALORISATION DES MÉTIERS DE L'AIDE À DOMICILE -
DOTATIONS DE FINANCEMENT DE L'AVENANT 43 RELEVANT DE LA
CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE DE L'AIDE, DE
L'ACCOMPAGNEMENT, DES SOINS ET DES SERVICES À DOMICILE

M. LE PRÉSIDENT – Ensuite, c'est le fameux avenant 43. Il s'agit de la revalorisation des métiers de l'aide à domicile, de dotations de financement. C'est Isabelle HECTOR-BUTZ qui va nous le présenter.

Mme HECTOR-BUTZ – Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste préciser que cet avenant 43 à la convention collective de la branche d'aide à domicile se traduit par une revalorisation historique des rémunérations, en moyenne de 15 % pour l'ensemble des professionnels des services d'aide à domicile associatifs. Je pense que cette mesure – et le rapport le décrit bien – était indispensable pour améliorer l'attractivité des métiers dans un secteur qui connaît d'importantes tensions de recrutement et aux ressources humaines fortement sollicitées tout au long de la crise sanitaire. Il est vrai que pour faire face à cette augmentation du coût de revient, en moyenne 4,66 euros par heure, cette augmentation pèserait sur les usagers. Ce sont donc bien les départements qui sont en premières lignes pour assurer le financement de cette mesure.

Il s'agit d'approuver pour l'année 2021 le principe d'un financement par dotations de l'avenant 43 pour les services d'aide à domicile relevant du champ d'application de la convention collective de la branche de l'aide à domicile. Seize SAD alsaciens sont concernés sur 125. Il s'agit d'attribuer les montants de dotation pour chaque SAD, ce qui représente un coût global de 2 215 818 euros, et d'approuver le mécanisme transitoire de poursuite du financement par acompte mensuel à compter de janvier 2022 jusqu'à l'adoption du rapport entérinant les modalités pérennes de financement de l'avenant 43. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Isabelle. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur l'avenant 43 ? Oui, Florian. Et après, Isabelle.

M. KOBRYN – Mes chers collègues, il a été relevé en Commission thématique, comme vous l'avez rappelé, la difficulté que le Département rencontre pour la revalorisation des salaires des métiers du secteur social et médico-social. L'État a négocié la revalorisation salariale dans le domaine social et médical. Il était nécessaire depuis très longtemps, mais il ne l'a fait que très partiellement puisque seulement certains métiers sont concernés. Les dotations de financement de la revalorisation salariale mettent dans une situation difficile les départements. L'État témoigne quand même d'une certaine irresponsabilité dans l'injonction donnée aux collectivités sans pouvoir par ailleurs assumer complètement les fonctions. Ici on fait le choix d'accompagner cette revalorisation. Évidemment, nous nous y associons. Mais je voulais évoquer à ce moment-là la manière dont vous pensez interpeller l'État et les différents mécanismes, comme vous l'avez déjà évoqué un peu précédemment, avec le travail que vous avez entrepris au niveau de l'ADF, mais pour bien savoir quelles seront les marges de manœuvre qui nous seront ensuite attribuées par l'État pour mener ce chantier qui est ô combien nécessaire, pour pouvoir permettre de continuer à assurer nos missions de service public auprès des usagers. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Isabelle. Et après, Karine.

Mme DOLLINGER – Monsieur le Président, chers collègues, je me réjouis de cette valorisation que nous avons aujourd'hui à acter pour nos travailleurs, notamment dans l'aide à domicile, qui était attendue par la branche, même si ce n'est qu'une partie, puisque ce ne sont que 16 SAD sur les 125 alsaciens. Le travail n'est pas abouti mais j'ai pleinement pu mesurer le travail qui avait été fait et porté aussi par l'ADF, puisqu'au niveau du congrès cela a été longuement débattu et enrichi, par rapport à tous ces échanges. Mais nous avons effectivement dans les territoires, et cela se ressent, des difficultés, des familles qui nous sollicitent et qui ne trouvent plus d'aide à domicile parce que les prestataires n'ont plus de personnes à leur envoyer, à leur confier, notamment pour ces missions. Donc attention : les SAD qui sont aujourd'hui concernés ne sont que les SAD associatifs, alors que beaucoup de SAD sont des entreprises. Je pense qu'il y aura aussi une levée de boucliers. Il faut qu'on continue à défendre ces personnels. Sinon, on va avoir un problème de service public sur notre territoire. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Karine.

Mme PAGLIARULO – J’aimerais évoquer deux aspects. D’une part, je salue le travail de ces personnes qui vont jusqu’au fond de nos vallées, au plus près des besoins, parce qu’ils ont aussi besoin d’être revalorisés. On était tout à fait favorable à cette mesure, sauf que j’aimerais rappeler aux collègues qu’elle nous a été imposée, sans concertation aucune, ce que l’ensemble des départements d’ailleurs regrettent, au 1^{er} octobre, compensée par la CNSA uniquement à 70 % pour 2021. Donc nous prenons vraiment notre part financière à humaniser nos territoires. Pour 2022, on nous dit ou on nous prédit une compensation à 50 %. Et encore, ce n’est pas certain. Je voulais juste, chers collègues, vous associer à cette décision, qu’on aurait pu prendre nous aussi, mais avec un travail où on se met autour d’une table et on fait les choses correctement avec l’ensemble des aides à domicile, et non pas juste une partie d’entre elles. On est en période de la présidentielle ; peut-être que c’est aussi le moment d’évoquer les décisions qui se prennent à contrecourant dans les territoires. On est quand même heureux de vous proposer cette délibération et de continuer à accompagner nos services d’aide à domicile jusqu’au dernier kilomètre.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Karine. Et merci d’avoir souligné le travail. Il y a une autre demande de prise de parole. Christiane. Excuse-moi, je n’avais pas vu.

Mme WOLFHUGEL – Suite à cette revalorisation, certaines associations s’en sont déjà imprégnées pour proposer des offres d’emploi qui circulent sur les réseaux sociaux, mais ont aussi en parallèle envoyé un message positif sur les métiers de ces personnes qui travaillent dans les SAD. Je trouve que c’est vraiment important et je les en félicite.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Christiane. Tu viens d’évoquer aussi un point important. Il y a plusieurs éléments au-delà de la délibération que nous prenons ce matin. D’abord, tu as raison, Christiane : il faut qu’on ait un message très positif sur les métiers du social, du médico-social et du sanitaire. Ce sont de beaux métiers, qui peuvent donner un sens à l’existant pour ceux qui ont choisi de les investir. À un moment où un certain nombre de travailleurs sociaux et de métiers du social sont décriés, je pense qu’au contraire il nous revient de montrer la qualité du travail effectué par nos services. Je l’ai vu sur la protection de l’enfance où, malheureusement, on fait des amalgames avec des situations qui sont inacceptables, alors qu’une large partie de nos travailleurs sociaux font un travail extrêmement remarquable. Du coup, nous avons convenu avec François SAUVADET, le Président de l’Assemblée des départements de France, que nous allons travailler à une valorisation des métiers et des personnes qui les effectuent. Je pense qu’il faut qu’on le fasse au niveau national et qu’on montre la qualité de certains résultats. Mais je pense qu’il faut qu’on y réfléchisse aussi à l’échelle alsacienne, pour voir comment on pourrait valoriser nos salariés du social, du médico-social et du sanitaire, et petit à petit d’ailleurs, de manière générale, l’ensemble de nos 168 métiers de notre Collectivité. Ils méritent tous d’être reconnus et valorisés. C’est aussi un enjeu pour nous, le recrutement, pour ces personnels. C’était la première remarque que je voulais faire.

La deuxième va dans le sens des différentes expressions. On n’a là qu’une compensation partielle. C’est clair. La commande que nous allons faire au gouvernement est très claire. On va analyser tous les métiers aujourd’hui du social, du médico-social et du sanitaire qui n’auraient pas été financés par le Ségur, de sorte que nous essayons d’obtenir un maximum de compensations financières pour tous ces métiers et que tous les métiers soient reconnus. C’est la démarche que nous avons décidé de mener suite à l’échange que nous avons eu avec des associations nationales il y a quelques jours, et en présence du Président SAUVADET. On s’est mis d’accord pour faire une démarche globale ensemble, avec les associations, pour les soutenir. Cela me semble être important.

Je rappelle que c’est une condition sine qua non de notre capacité à rendre le service. Récemment, j’échangeais avec des personnes qui avaient chez eux une personne âgée et qui me disaient que le dimanche les structures d’aide à domicile ne peuvent plus intervenir parce qu’ils n’ont pas suffisamment de personnel pour le week-end. Il s’agit des personnes prioritaires, qui n’auraient pas d’accompagnant ou d’aidant. Du coup, on est vraiment dans

une situation qui m'inquiète. À un moment donné, et c'est vrai dans tous les métiers du social, on risque de se retrouver confrontés à un dilemme : soit on ne rend pas le service – pour des personnes âgées par exemple, cela veut dire qu'elles doivent obligatoirement aller dans un EHPAD et qu'elles ne peuvent plus rester à domicile – ; soit on déqualifie le service – c'est-à-dire qu'on met des personnes qui sont moins compétentes, parce qu'on n'a pas suffisamment réussi à recruter des personnes qui étaient bien formées. On en est là. On est aujourd'hui dans cette question. C'est vrai pour le vieillissement, pour le handicap et pour la protection de l'enfance. Et cela risque à un moment donné d'être vrai aussi pour l'action sociale de proximité. On est vraiment là dans une situation sans précédent. C'est pour cette raison qu'il y a un vrai travail à engager avec ces associations, et un vrai travail de revalorisation des métiers du sanitaire, du social et du médico-social. J'ai voulu axer mon discours d'introduction là-dessus et je profite de cette délibération pour revenir encore là-dessus, pour qu'il y ait une prise de conscience générale de cette nécessité.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-8-4-1

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DES AIDES À LA PIERRE DE L'ÉTAT ET DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) SUR LE TERRITOIRE DU HAUT-RHIN AU 1ER JANVIER 2023 - SOLLICITATION DU PRÉFET

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport suivant. C'est Fatima, pour la délégation de compétences des aides à la pierre.

Mme JENN – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. La délégation de compétence des aides à la pierre de l'État et de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) en place dans le Bas-Rhin, hors Métropole de Strasbourg, permet de délivrer les agréments et d'attribuer des aides publiques en faveur de la construction, l'acquisition et la réhabilitation des logements locatifs sociaux et d'attribuer des aides en faveur de la rénovation du parc privé, de la location accession et de la création des places d'hébergement, conformément à la loi de la construction de l'habitation. Cette extension de la délégation à l'échelle alsacienne est un acte fondateur du service public de l'habitat alsacien. Elle permet l'accès à la Collectivité européenne d'Alsace à des moyens financiers et une légitimité à la hauteur de ses ambitions sur l'habitat.

Mes chers collègues, en quoi consiste la délégation ? C'est une gestion au plus près des besoins des territoires grâce aux interactions avec les EPCI et les communes partenaires, des réseaux d'ingénierie, opérateurs de l'habitat et associations. C'est la possibilité aussi de déployer des outils adaptés aux besoins des territoires, notamment les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), le programme d'intérêt général (PIG), le programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC). C'est aussi une légitimité et un cadre d'échanges avec les bailleurs sociaux à travers des conventions d'objectifs et une concertation régulière avec l'Association régionale les bailleurs sociaux et de l'inter-bailleur. Mais c'est aussi la négociation des enveloppes déléguées et des enveloppes complémentaires en cours d'année, et un échange sur la géographie prioritaire des agréments de logements sociaux. Il permet de répondre en outre à des enjeux de lutte contre le réchauffement climatique, de soutien fort à l'économie de proximité et d'attractivité des territoires, de consolider l'action publique de la CeA en matière d'insertion, d'autonomie, de transition énergétique, d'attractivité et d'aménagement du territoire.

La Collectivité européenne d'Alsace doit obligatoirement se positionner auprès des services de l'État sur la suite donnée à la délégation de compétence, au plus tard le 31 décembre 2022, soit un an avant la fin de la délégation de compétence dans le Bas-Rhin. Un positionnement immédiat lui permet de consolider rapidement sa position d'acteur

du développement et d'aménagement du territoire, et de confirmer et d'affirmer sa légitimité auprès des collectivités et des acteurs de l'habitat.

Les plans départementaux de l'habitat du Bas-Rhin et du Haut-Rhin serviront de fondation à la délégation. Les orientations communes permettront à la Collectivité européenne d'Alsace de refonder sa politique volontariste autour des cinq orientations stratégiques. La première est l'engagement dans la transition énergétique de l'habitat et des territoires. La deuxième est le soutien aux villes moyennes et aux bourgs-centres pour dynamiser les marchés immobiliers. La troisième est la politique de préservation du patrimoine. La quatrième est la nécessité de développer des réponses adaptées aux besoins spécifiques des jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap et ménages en précarité. Et la cinquième est bien sûr, comme le Président l'avait évoqué tout à l'heure, la mobilisation du foncier nécessaire dans un objectif de sobriété (zone d'artificialisation nette).

La délégation apporte, mes chers collègues, des moyens aux territoires. Elle nécessite des recrutements bien sûr pour le développement et l'instruction des dossiers, de délégations et volontaristes (250 000 euros par an), des crédits à inscrire en investissement compensés par l'ANAH et l'État à 100 % (24 millions d'euros pour la période 2022-2025), et une révision de la politique volontariste pour porter les ambitions de la Collectivité européenne d'Alsace (16 millions d'euros pour la période 2022-2025). La Collectivité européenne d'Alsace doit faire connaître son souhait et se positionner un an avant la date de prise de délégation souhaitée, soit une prise de délégation au 1^{er} décembre 2023, au plus tard le 31 décembre 2021. Il est proposé, mes chers collègues, de solliciter le Préfet.

Par cette délégation, mes chers collègues, nous souhaitons à l'avenir porter sur l'ensemble de l'Alsace une nouvelle étape pour réaliser l'équité entre les territoires, ce qui nous importe à toutes et tous dans cette Assemblée. Permettez-moi de considérer que ce jour est à marquer d'une pierre blanche dans cette avancée majeure. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. J'ai plusieurs demandes de prise de parole : Sabine DREXLER, Pierre BIHL, Éric STRAUMANN, Vincent HAGENBACH, Robin CLAUSS, Lucien MULLER et Étienne WOLF. Je commence par Sabine, qui est en visio.

Mme DREXLER – Je suis en visio, mais on ne me voit pas.

M. LE PRÉSIDENT – On t'entend, Sabine.

Mme DREXLER – Merci beaucoup. En ma qualité de déléguée au patrimoine bâti, je voulais dire que je me réjouissais vraiment pour cette délégation de compétence, parce qu'elle va donner accès à des moyens financiers qui vont permettre d'amplifier les réponses en matière de préservation du patrimoine, avec un meilleur effet levier des aides, notamment celles de la CeA. Vous savez que les bâtiments patrimoniaux, notamment les maisons anciennes, du fait de l'ancienneté des équipements ou de l'absence d'isolation, sont directement concernés, et qu'il y a de vrais enjeux en matière de sauvegarde du patrimoine, mais aussi de rénovation énergétique et de réappropriation des espaces. Ce positionnement, comme l'a dit Fatima tout à l'heure, va permettre aux opérateurs de se mobiliser plus facilement, notamment les bailleurs sociaux, qui pourront travailler sur le changement d'affectation des immeubles patrimoniaux, qu'on pourra transformer en logements, commerces ou services. Et on sait en fait que les rénovations et les coûts liés à la rénovation sont plus facilement acceptés quand de nouveaux usages sont proposés.

Pour finir, je voulais vous rendre attentifs au fait aussi que les filières de rénovation traditionnelles et biosourcées ne sont pas suffisamment développées pour engager une massification des réhabilitations. Du coup, les réflexions qui sont menées dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'intérêt général sur la transition écologique qui est lancée en collaboration avec l'ANAH vont permettre d'identifier tous ces nouveaux besoins,

d'accompagner la structuration des filières, de développer la formation sur les matériaux, les systèmes constructifs, d'accompagner les particuliers sur l'auto-réhabilitation, et Comme l'a dit Fatima tout à l'heure de soutenir l'activité économique et notamment celle des artisans locaux.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Sabine. L'effet de levier est effectivement un des enjeux, et la capacité à valoriser notre patrimoine que tu défends toujours fortement. Avoir suffisamment d'entreprises pour pouvoir le faire va être un véritable enjeu, parce que ce sont 4,8 millions de logements qui devront être rénovés au regard de la loi climat. Lucien MULLER.

M. MULLER – Monsieur le Président, merci. Il y a déjà beaucoup de choses qui viennent d'être dites, donc en tant que Président de HHA, je ne peux que me réjouir de cette décision qui devrait être prise, puisque cela nous permettra d'avoir des moyens supplémentaires. Et comme vous l'avez dit lors de votre discours, il est important voire urgent de prendre à bras-le-corps le problème du logement. On l'a vu également vu lors du tour des cantons. Cela revenait pratiquement à chacune de nos réunions. C'est aussi l'effet de l'augmentation de l'énergie, c'est clair. Néanmoins, cela revenait à tout bout de champ. Et je dirai que rien ne sert de donner 100 euros une fois. Je crois qu'en rénovant les logements, les personnes gagneront bien plus que 100 euros. Comme cela a également été dit, il s'agit d'une forte participation à l'économie locale, puisque nos entreprises, nos artisans y trouveront également du grain à moudre. Je pense donc que c'est vraiment un acte important. Ce à quoi il faut veiller, c'est vraiment à l'équilibre des territoires, aussi en termes d'intervention des bailleurs sociaux et à une participation concrète et importante, des EPCI, des bailleurs et des conseillers d'Alsace, des élus. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lucien. Effectivement, il y a un vrai enjeu à faire, à agir collectif sur ces questions-là, et tu as bien cité les partenaires. Robin, juste devant toi.

M. CLAUSS – Merci Président. Très rapidement, puisque comme l'a dit Lucien le point a déjà bien été développé par Fatima. Pour moi, il y a trois points importants. Tout d'abord, dans le cadre de la construction de la CeA, comme cela a été dit tout à l'heure, beaucoup de chemin a déjà été fait, mais chaque petit pas en plus nous amènera vers une Collectivité vraiment uniforme.

Le deuxième point est l'équité territoriale. Aujourd'hui, les citoyens ne comprennent plus que la règle soit différente entre Colmar et Wissembourg. Parfois à 10 km d'écart, on a des procédures qui sont différentes. Nous devons simplifier pour permettre justement l'accès à ces aides. Toutes les aides qui sont versées dans le cadre de l'habitat vont majoritairement à des personnes qui ont peu de moyens, qui ont aussi peu de compétences et de connaissances des réseaux pour demander des aides. Donc toutes les simplifications qu'on apporte sont bonnes et vont dans le bon sens.

Troisième point. Cela permettra vraiment de développer la stratégie alsacienne autour de l'habitat. Nous serons maîtres chez nous. Et avec des moyens en plus, nous pourrons aider justement ces personnes qui en ont le plus besoin et qui vivent parfois dans des passoires thermiques. On parlait avant du coût de l'électricité qui augmente. C'est pareil pour le coût du gaz. Si on veut aider nos concitoyens dans les prochaines années à se loger, le logement étant devenu maintenant le premier poste de dépense des ménages, nous devons vraiment les aider, aider les plus faibles à mieux isoler et mieux vivre dans leur habitat. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Tu as raison. Un élément important dans ton expression est l'accompagnement. Une partie de nos concitoyens ne savent pas quels travaux faire dans leur maison quand ils sont des propriétaires occupants modestes, notamment pour faire le bon choix. Parce que des professionnels, de temps en temps, les encouragent à aller vers le changement de chaudière, alors qu'il faudrait surtout isoler. L'enjeu est plutôt l'isolation. Donc on est aussi dans cette volonté d'être un soutien intelligent dans les choix des

personnes. **Éric STRAUMANN**. Et après, Vincent.

M. STRAUMANN – Merci, Monsieur le Président. J’avais deux questions. La première, c’est qu’au niveau de l’agglomération de Colmar, on s’interroge pour savoir si, comme à Mulhouse, on récupère cette compétence, enfin cette délégation puisqu’il ne s’agit pas d’une compétence – c’est toujours l’État qui garde cette compétence. Est-ce qu’on a une idée de l’incidence financière, de la charge supplémentaire pour le Département ? Parce que je suis toujours assez dubitatif : lorsque l’État accepte une délégation, à un moment, il retire les financements, et à un moment donné, c’est à nous de financer ce delta. C’est pour cela d’ailleurs qu’à l’époque j’avais rendu la délégation à l’État.

Deuxième question : quel est le délai ? Admettons que l’agglomération, mes collègues, décident de prendre cette délégation. J’ai un courant qui est plutôt favorable parce qu’on se dit qu’on pourra gérer les numéros d’agrément. Ce n’est de loin pas aussi évident que cela, parce que les numéros d’agrément sont discutés quand même avec les services de l’État. Est-ce que l’agglomération pourra prendre cette délégation en cours de l’année ?

J’en arrive à la dernière question, parce que l’intérêt majeur c’est effectivement cette question d’agrément. Les maires veulent être maîtres du choix des opérateurs sur leur territoire. Ils veulent encourager des projets, mais il y en a certains parfois qui ne leur paraissent pas opportuns à tel ou tel endroit. Est-ce qu’on peut imaginer une gestion de ces numéros d’agrément ? Si nous on gère la délégation, est-ce qu’on peut à l’échelle du Département avoir une réunion trimestrielle pour dire qu’on a tant d’agréments et on les affecte ici ou là, en fonction des demandes de territoires ? Parce que la crainte qu’on peut avoir, c’est la crainte de mes collègues, je vous le dis, c’est de dire que c’est la CeA qui va tout s’attribuer et nous on n’aura plus rien pour le territoire de Colmar. C’est le raisonnement qu’on peut tenir. Mais je rappelle quand même qu’il y a aussi des conseillers départementaux qui sont élus à Colmar et qui peuvent également défendre leur dossier sur ce territoire. Comment cela peut fonctionner ? Est-ce qu’il y aura une forme de transparence et une consultation des acteurs locaux sur ces attributions ? Et si je peux avoir une évaluation de ce que cela peut représenter pour une agglomération comme coût de fonctionnement supplémentaire. Rien qu’en frais de personnel, on prend déjà 100 000 euros.

J’avais ces trois questions. Si on peut m’apporter un éclairage, pas forcément maintenant.

M. LE PRÉSIDENT – Je propose que Vincent pose aussi ses remarques. Ensuite, tu répondras tout à l’heure, Fatima. On va d’abord l’écouter et après je proposerai à la rapporteure de répondre. Vincent.

M. HAGENBACH – Ce ne sont pas des questions. Ce sont plutôt des retours d’expériences,. M2A Mulhouse Agglomération passe au stade 3 de l’aide à la pierre à partir du mois de juillet, puisque notre Agglomération a l’obligation d’y passer. Je rappelle quand même que l’aide à la pierre gère à la fois la problématique énergétique, mais également la problématique du logement social, la globalité de la problématique du logement, chez nous l’ANRU, de manière conséquente. Aujourd’hui, sur le territoire de la CeA, seule l’Eurométropole de Strasbourg et M2A dans le futur très proche seront délégataires de l’aide à la pierre. Nous avons une discussion en cours actuellement avec Éric pour mutualiser. Une de mes questions était : pourquoi ne pas envisager, parce que c’est principalement de l’ingénierie, de mutualiser avec les intercommunalités, qui sont déjà aujourd’hui délégataires de l’aide à la pierre, certains pans de cette aide à la pierre plutôt que chacun de son côté traite l’aide à la pierre sur l’ensemble des problématiques ? Je pense qu’une mutualisation est quelque chose qui permettra notamment de réduire les coûts, sachant que la gestion des dossiers, qu’elle soit départementale ou de l’intercommunalité, sera exactement la même. Donc autant avoir des spécialistes dans chaque domaine et essayer de mutualiser, si c’est possible.

Ensuite je tiens quand même à rappeler – Éric l’a dit tout à l’heure et je crois que c’est très important quand même –, en contrebalancement de la position de l’État sur l’aide à la pierre, qu’il s’agit bel et bien d’une délégation de compétences et pas d’un transfert. L’État me l’a rappelé tout récemment : quand je leur ai dit « laissez-nous travailler et foutez-nous la paix », ils nous ont bien dit « attention c’est une délégation, ce n’est pas un transfert ». Donc ils garderont le nez dedans et cela pose un vrai problème, parce qu’en fait cela signifie que nous ne sommes pas libres. Éric a évoqué la problématique des agréments sur le logement locatif social. Je crois que c’est un des éléments les plus sensible. Mais c’est vrai que sur le territoire où vous avez la délégation de l’aide à la pierre, vous pouvez quand même avoir une mainmise sur les sites ou les logements sociaux où c’est le délégataire qui décidera de l’utilisation des agréments. Cela ne signifie pas, et je pense que c’est pour cela que c’est intéressant, si la CeA venait de manière globale sur son territoire à une délégation de l’aide à la pierre, que nous aurons un poids supplémentaire pour le nombre d’agréments dont nous avons besoin. Or aujourd’hui, d’après les informations que je peux avoir dans ma fonction de Vice-Président de M2A, sur l’Eurométropole, il y a une diminution des demandes alors qu’il y a une explosion sur le territoire de Mulhouse, et nous n’obtenons pas les agréments que nous demandons, avec des discussions très compliquées avec l’État, parce qu’en fait elle utilise certains documents comme le PLH qui ne sont absolument pas des documents de contrainte mais juste des documents cadres. Et si nous étions tous ensemble à gérer la délégation de l’aide à la pierre, je pense que nous serions beaucoup plus forts vis-à-vis de l’État, pour que l’État applique ce que nous leur demandons, si déjà il nous délègue, plutôt que d’appliquer ce qu’eux ont envie de voir apparaître.

Je finirai simplement en termes de coûts. À M2A, on estime qu’il est nécessaire d’avoir 4 ETP pour pouvoir répondre à la délégation dans son intégralité. Bien évidemment, s’il y a une mutualisation, ce ne seront pas 4 ETP. Mais pour nous aujourd’hui ce ne sont quasiment que des transferts d’autres procédés de l’État – les PIG, etc. – qui se feront, avec des personnels qui seront juste transférés, parce qu’il y a tellement, notamment dans le cadre de la rénovation énergétique, d’entrées possibles qu’il faut les simplifier, qu’il faut s’en limiter à une. Aujourd’hui, c’est la Prime Rénov’ qui prend le dessus sur les autres. Donc on a la possibilité de transférer du personnel d’un côté vers cette délégation de l’aide à la pierre.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Vincent. Marie-France VALLAT. Après, tu pourras répondre et je compléterai. Marie-France.

Mme VALLAT – Merci, Monsieur le Président. Effectivement, dans le cadre de cette délégation que vous m’avez accordée dans la Commission de Catherine GRAEF-ECKERT, la question de la production d’énergie de manière générale est posée, et vous l’avez abordée en début de séance. Donc cela a été dit à plusieurs reprises. Si effectivement la question de la production d’énergie est importante, la question de la diminution de la consommation, vous l’avez dit, est également essentielle pour cette question d’équilibre et de modèle économique à construire.

Je voudrais simplement dire que j’ai eu la chance d’assister à l’inauguration de la première rénovation énergétique européenne biosourcée de performance passive sur une maison ancienne, une maison de 1951 à Senheim, faite par Air Énergie. J’ai insisté également à une présentation de HHA d’une résidence HHA passive. On voit que sur le territoire nous avons des acteurs professionnels qui sont en capacité de faire des choses tout à fait intéressantes. Je crois qu’il est peut-être de notre rôle justement de fédérer toutes ces énergies et de partager les expériences positives le plus largement possible, parce qu’effectivement le plus important dans ces rénovations c’est bien de partir d’un constat global et pas simplement d’un remplacement de l’un ou l’autre critère, que ce soit le remplacement de fenêtres, de l’isolation, etc. Je crois que là, nous pouvons jouer un rôle de fédération de l’ensemble des acteurs et rendre ces acteurs visibles et lisibles au niveau territorial. Je crois que cela pourrait être une très belle opportunité d’avancer tous

ensemble sur l'ensemble du territoire. Ces expériences positives existent ; partageons-les. Je pense que demain nous pourrions faire mieux partout. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Marie-France. La parole est à la rapporteure et je m'autoriserai le cas échéant à compléter son propos.

Mme JENN – Merci, Monsieur le Président. D'ailleurs, concernant le travail avec M2A, et éventuellement Colmar si jamais ils ont la délégation, il n'y a pas de souci de le faire, de se concerter et de s'échanger, pas uniquement pour tout ce qui concerne la délégation, mais aussi pour notre politique volontariste. Vous allez voir tout à l'heure, quand je vais présenter le plan de rebond, que la concertation a été vraiment largement effectuée auprès de M2A et auprès de l'Eurométropole.

Vincent, je tiens juste à rappeler que M2A a aujourd'hui – tu l'avais bien précisé – la délégation n° 2. C'est-à-dire que vous ne faites pas l'instruction. Mais cela va venir. Quand la délégation est de catégorie 2, il est vrai qu'il y a moins de leviers que quand c'est la catégorie 3. Au sein de la Collectivité européenne d'Alsace, nous avons la délégation de catégorie 3 au niveau du Bas-Rhin. Et c'est une question d'équité que de la prolonger aussi au Haut-Rhin. C'est une question d'équité. D'ailleurs, si la délégation du Bas-Rhin n'est pas prolongée au Haut-Rhin, on va la perdre, même dans le Bas-Rhin. Donc pour nous c'est une nécessité.

Par rapport à Éric STRAUMANN et aux frais qui vont être engendrés suite à l'extension de la délégation, je vous l'avais bien dit tout à l'heure, bien sûr, comme nous allons instruire nous-mêmes les dossiers, ce sera à peu près 6 fonctionnaires, soit l'équivalent de 250 000 euros par an. En plus de cela, tous les crédits investis qui seront dans la catégorie investissement seront remboursés à 100 % par l'ANAH et par l'État. Mais il y a aussi les crédits volontaristes, qui vont s'élever à 16 millions d'euros pour la période 2022-2025.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Merci. En complément des propos de Fatima, je ferai plusieurs remarques. D'abord, aujourd'hui, par rapport à la question d'Éric, on est dans un contexte particulier qui renforce à mon sens la nécessité d'aller dans ces politiques encore plus fortement qu'avant. C'est la loi climat et résilience avec le ZAN et l'interdiction de louer des logements catégorisés G, F puis E, ce qui va amener à mettre 4,8 millions de logements, qui sont aujourd'hui loués et catégorisés, en nécessité de rénovation. S'ils ne sont pas rénovés, ils ne seront plus sur le marché, ce qui correspond à peu près à 20 % des logements au total – c'est énorme. Donc si on n'a pas une vraie politique, une vraie stratégie très en amont sur cette question... Il faut savoir que ces interdictions de louer commencent en 2023 et se poursuivent en 2024, en 2025, et qu'on va passer de G à F. Donc il y a une vraie urgence à être anticipateurs sur cette question. Donc c'est la première remarque. Et par rapport à ton choix, Éric, aujourd'hui on est dans un contexte différent qui à mon sens justifie l'application, avec en plus le coût de l'énergie qui explose. Donc c'est la première remarque.

Par rapport à la deuxième question que tu formulais sur l'impact, pour nous, ce sont concrètement 6 équivalents temps plein qu'il faudra pour y faire pour y faire face, c'est clair, après, sur les intercommunalités qui souhaiteraient prendre complètement la délégation : l'Eurométropole, et M2A est en train de l'acquérir ou l'a déjà. Premier juillet. Donc c'est factuel. Mon ambition est de travailler avec les deux, l'Eurométropole et M2A, sur le contenu, pour qu'on soit sur quelque chose qui soit équilibré, qu'on soit dans M2A ou dans une autre partie du territoire. On avait la délégation, on était déjà partagé sur le Bas-Rhin entre l'Eurométropole et le Département. On n'avait pas exactement les mêmes mesures, mais c'était assez proche. On était quand même assez proche. Je suis persuadé qu'avec M2A, on aura l'intelligence de trouver la bonne posture.

Je pense par rapport à ce que tu disais Vincent que, si on est ensemble on est plus fort. C'est clair : on aura plus de poids. Il y a deux options par rapport à ta proposition, Éric.

Soit l'Agglo le prend et cela ne nous empêche pas d'être à quatre sur le territoire alsacien à se mettre autour de la table si c'est ton choix. Sinon il y a une autre option, c'est-à-dire que sur le périmètre de Colmar, on prend la délégation ; par contre, l'intercommunalité, l'agglo, peut être en action de complémentarité. Je l'ai vécu dans des programmes d'intérêts généraux Rénove Habitat que j'ai dans d'autres communautés de communes du territoire bas-rhinois, et cela fonctionne très bien, parce que l'avantage c'est qu'on a un effet de levier supplémentaire. C'est-à-dire que toi, tu peux y mettre un peu de moyens. Tu le fais déjà : donc est-ce que cela peut être renforcé sans avoir besoin de faire de l'ingénierie ? C'est une vraie question qu'il faut se poser. Mais je pense qu'il faut se mettre autour de la table pour voir quelle plus-value l'agglo colmarienne aurait à demander la délégation pour elle. Si elle n'a pas de plus-value, est-ce qu'il ne vaut mieux pas renforcer encore le partenariat sur l'habitat avec une délégation qui serait confiée à la CeA ? Moi je propose qu'on ait une réunion de travail sur cette question, ce qui permettra d'affiner un peu plus tes choix ou en tout cas tes propositions de choix.

Ce que je sais, c'est qu'aujourd'hui le gouvernement pousse plutôt les intercommunalités à le mettre en œuvre. Moi je pense qu'on aurait plus de poids si on est à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace, avec deux ou trois métropoles ou en tout cas acteurs forts du territoire. Je pense que Colmar pourrait dans l'absolu mettre en œuvre une démarche. Il pourrait y avoir encore d'autres territoires, mais pas énormément : les communautés de communes traditionnelles, classiques, qui n'ont pas une taille XXL, par contre, je pense qu'elles ont plutôt intérêt à ce que cela soit porté par la Collectivité européenne d'Alsace, parce qu'on leur rapporte de l'ingénierie. Sur foncier comme sur l'habitat, on voit bien qu'on a un enjeu à apporter de l'ingénierie. Aujourd'hui on a les deux opérateurs de logement, HHA et Alsace Habitat, on a l'ADAUHR, on a l'ATIP, on a l'EPF, on a l'ADIL. Donc on a aujourd'hui des outils. Notre enjeu – quelqu'un l'a dit je crois dans les interventions –, c'est de fédérer tous ces acteurs-là ensemble, avec en plus des moyens financiers qu'on accorde en effet de levier. Je pense que plus on travaillera collectivement, meilleure sera la réponse pour nos concitoyens. C'est une réponse ensuite sur-mesure. Robin parlait tout à l'heure je crois de l'ingénierie. Il y a cette nécessité d'accompagner nos concitoyens sur le terrain. Je vois des endroits où il y a des permanences pour la rénovation de l'habitat, pour donner des conseils aux gens : ces permanences ne désemplissent pas là où elles ont été mises en œuvre. Je pense à Sarre-Union. Je sais qu'à Schirmeck on l'a fait, et cela fonctionne vraiment très bien. Donc je pense qu'on a un vrai service public de l'habitat à construire ensemble, et la Collectivité européenne d'Alsace peut jouer pleinement son rôle.

Pardon, j'ai oublié de donner la parole à Étienne, en tant que Président de HHA. Après je te redonnerai la parole Éric, si tu veux bien.

M. WOLF – Je voudrais déjà rappeler tout ce qu'on a fait par le passé et, Président, lors du congrès HLM à Strasbourg en 2017, où nous avons eu l'occasion de rencontrer le Ministre. On lui a mis sur table toutes ces prérogatives et on a demandé déjà à l'époque que cette compétence soit entièrement dévolue à la Collectivité. Donc pour l'instant, puisqu'un projet de loi doit se mettre en place, je voudrais rappeler cela pour que demain nous puissions avoir cette compétence de l'habitat, qui ne se limite pas uniquement bien sûr au social, mais à toute l'évolution de notre territoire, que ce soit pour le handicap, que ce soit pour les personnes âgées, et ainsi de suite. Donc il serait important. On l'a déjà fait, mais il faut appuyer pour que nous ayons cette compétence, pour mettre en place toute la politique de l'habitat sur le territoire, avec bien sûr les élus du terrain, avec les intercommunalités, les maires, tous ceux qui sont confrontés à ces problèmes-là, pour qu'ensemble nous puissions partager cela.

On sait très bien, on en a déjà parlé et on en parlera encore, que nous sommes confrontés beaucoup à la loi SRU, à laquelle on ne peut pas répondre sur notre territoire ou sur certains territoires au vu de toutes les contraintes qu'il y a, urbanistiques ou autres (PPRI et ainsi de suite). Et il faut qu'on arrive à mutualiser davantage. Donc il serait important que nous

puissions avoir cette compétence sur le territoire, sur nos territoires. Pour la Collectivité européenne d'Alsace, on est demandeurs. Il faut l'appuyer, il faut aller dans ce sens-là. Bien sûr, l'État doit aussi nous donner les moyens pour mettre cette politique en place.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Étienne. Éric, tu voulais rebondir sur mes propos.

M. STRAUMANN – Oui, simplement, sur cette affaire d'agrément, est-ce qu'on pourrait s'organiser, si on ne prend pas la compétence, pour qu'on ne soit pas lésés dans ces attributions de numéros ? C'est un petit peu la préoccupation des bailleurs sociaux. Et moi, à titre personnel, je préfère mettre 100 000 euros dans l'aide à l'isolation que mettre 100 000 euros pour payer trois personnes qui gèrent des dossiers.

M. LE PRÉSIDENT – Bien sûr. C'est pour cela que je pense qu'on a peut-être intérêt à prendre la délégation, y compris sur le périmètre de l'agglomération de Colmar, ce qui te permettrait de focaliser tes moyens sur l'aide aux personnes. Mais je te propose qu'il y ait une réunion de travail, avec nos services, avec Fatima, et tes équipes, Éric, pour affiner ces éléments, si tu veux bien.

Mme JENN – Tout le territoire sera traité de manière équitable. Je l'avais dit tout à l'heure : de toute façon, si on n'a pas cette extension, on perdra la délégation dans le Bas-Rhin.

M. LE PRÉSIDENT – Je crois qu'il n'y a pas de débat sur l'extension.

M. STRAUMANN – Il n'y a aucun problème. C'est simplement sur les modalités pratiques d'exécution de la délégation sur le territoire.

M. LE PRÉSIDENT – Et sur les périmètres, parce qu'effectivement je peux comprendre que parfois certaines grandes agglomérations se posent la question. Mais Éric ne remet pas en cause aujourd'hui l'extension.

M. STRAUMANN – Non, il n'y a aucun problème.

M. LE PRÉSIDENT – Très. Je vous propose de passer au vote.

Mme JENN – Danielle DILIGENT voulait parler.

M. LE PRÉSIDENT – Pardon Danielle, excuse-moi.

Mme DILIGENT – Je voulais juste apporter un témoignage par rapport au PDALHPD du Bas-Rhin.

M. LE PRÉSIDENT – On va peut-être dire ce que c'est que le PDALHPD. C'est le plan départemental d'aide pour le logement et l'hébergement en faveur des personnes défavorisées.

Mme DILIGENT – C'est très compliqué à dire. Mais PDALHPD, j'arrive à le dire : je me suis mise devant la glace pour le dire. On a fait une offre nouvelle pour le conventionnement avec des propriétaires privés à vocation sociale, c'est important, avec ou sans travaux. Donc là aussi, l'ANAH est nécessaire. Dans le logement indigne aussi, l'ANAH apparaît dans la lutte contre le logement indigne. C'est tout ce que je voulais dire. C'est un besoin, une nécessité, de retrouver la délégation à la pierre, pour pouvoir rentrer dans le PDALHPD du Haut-Rhin, enfin le nôtre.

M. LE PRÉSIDENT – Je ne manquerai pas, bien sûr, de faire remonter vos attentes et vos remarques au niveau de l'Agence nationale de l'habitat, puisque je suis membre de l'ANAH. Donc n'hésitez pas à me faire remonter des éléments sur cette question. Je crois que

maintenant on a donné la parole à tous ceux qui le souhaitent.

Je propose de passer au vote. Qui est contre l'extension de cette délégation de compétence ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-8-4-2 | PLAN DE REBOND ALSACIEN POUR L'HABITAT PRIVÉ : POLITIQUE VOLONTARISTE EN MATIÈRE DE RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU FONDS " ALSACE RENOV " 2022-2023

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport suivant. Fatima en est toujours la rapporteure. Il s'agit du plan de rebond alsacien pour l'habitat privé, de la politique volontariste en matière de réhabilitation énergétique et des modalités de mise en œuvre du fonds Alsace Rénov'. Fatima.

Mme JENN – Merci, Monsieur le Président. Cette fois-ci, c'est le logement privé. Le plan de rebond alsacien voté par la Collectivité européenne d'Alsace en avril dernier a permis la création d'un fonds Alsace Rénov', pour la réhabilitation de l'habitat. Celui-ci est doté de 10 millions d'euros pour les années 2022-2023. Je rappelle au préalable que nos actions en faveur de l'habitat sont volontaristes, mais que nous sommes chefs de file pour la lutte contre la précarité énergétique.

Pourquoi ces choix ? Pour deux raisons majeures. Tout d'abord, mon collègue Florian tout à l'heure parlait d'accompagnement : vous allez voir comment nous, on accompagne. C'est tout d'abord pour accompagner l'amélioration de l'habitat pour la réhabilitation thermique. 160 000 logements en Alsace, soit 30 % du parc, sont classés F et G, et nécessitent une réhabilitation thermique avant 2028, et avant 2023 pour ceux qui consomment plus de 450 kilowattheures par mètre carré et par an. La deuxième raison, c'est pour accompagner les propriétaires en situation de précarité énergétique. On sait que 158 330 familles alsaciennes sont en situation de vulnérabilité face à leurs dépenses énergétiques liées au logement, soit 20 % des familles alsaciennes. Celles-ci résident bien sûr majoritairement dans le parc privé.

Il a ainsi été proposé pour ce fonds quatre objectifs. Le premier est la lutte contre l'habitat indigne des familles propriétaires en difficulté et le deuxième est la lutte contre la mise en location des logements dits passoires thermiques. En effet, la réhabilitation thermique du parc de logements est un enjeu majeur. On sait que l'habitat constitue le premier poste d'émission de CO₂ dans l'empreinte carbone des Français, devant le transport et l'alimentation. Les interventions sont donc indispensables pour accompagner les Alsaciens dans la transition énergétique de leur habitat. Le troisième objectif est l'amélioration du confort des logements pour les copropriétés fragiles et en difficulté. L'aide mise en place permettra de déclencher les travaux pour les copropriétés dont le démarrage est bloqué pour l'instant en raison d'un restant à charges trop important. Le quatrième objectif est l'appui renforcé au projet des publics les plus fragiles. Les programmes de rénovation doivent ainsi permettre de compenser les restes à charges des copropriétés privées et des propriétés privées en complément des autres aides auxquelles ils ont droit grâce à l'ANAH et grâce aux interventions des EPCI.

Je rappelle que ce volet habitat du plan de rebond a été largement concerté et concentré sur l'énergie avec les uns et les autres au moment de la construction du plan dès la création de la Collectivité européenne d'Alsace. Les acteurs de l'habitat ont été concertés le 24 février 2021. Les réunions avec les opérateurs se sont poursuivies d'avril à juin 2021. Deux réunions de concertation ont été organisées avec les élus des intercommunalités alsaciennes les 15 et 16 novembre. Les EPCI ont été enthousiastes lorsque nous leur avons présenté ce projet. Il a été précisé que les communes et les intercommunalités étaient visées par le partenariat selon que la compétence habitat relève de l'une ou de l'autre. Les

collectivités, surtout celles du haut Rhin, se réjouissent du niveau d'aide plus important que précédemment, et attendent les effets que pourra produire le plan, tant au niveau du développement territorial qu'au niveau des solidarités sociales. Les collectivités nous ont interrogés sur le niveau d'aide attendu de leur part. Certaines ont peu de possibilités financières. Un objectif d'appui des collectivités pour le déploiement a été acté.

Il s'agit donc maintenant de mettre en œuvre le volet habitat du plan pour les deux années qui viennent, soit 2022-2023. Le fonds Alsace Rénov' prend la suite de deux programmes d'intérêt général qui ont démontré leur efficacité avant la création de la Collectivité européenne d'Alsace : le PIG Rénov' 67 et le PIG Habiter mieux 68. Je précise que depuis 2015 ce sont ainsi 7 485 logements qui ont été cofinancés sur tout le territoire alsacien, soit 6 200 dans le Bas-Rhin et 1 285 dans le Haut-Rhin. Mais Alsace Rénov' permettra de donner plus d'ampleur à nos actions d'habitat, de mieux identifier les cibles les plus prioritaires, d'agir concrètement face à ces deux défis, le défi d'abord climatique et le défi économique et social. Le péril climatique auquel nous avons à faire face, vous le connaissez. Le péril social, vous y êtes confrontés sur vos cantons, mes chers collègues, quand vous rencontrez tant de propriétaires de logements qui se trouvent en difficulté au moment de réhabiliter leur patrimoine.

Le fonds Alsace Rénov' s'adresse aux cinq territoires alsaciens qui ne sont pas couverts par une délégation de compétence, c'est-à-dire à l'exception de l'EMS et de M2A, qui ont leur propre dispositif délégué. La large concertation que je viens d'évoquer a été consolidée par des échanges nourris par ces délégataires, cher Vincent. L'Eurométropole de Strasbourg et Mulhouse Alsace Agglomération se réjouissent du positionnement de la Collectivité européenne d'Alsace sur les copropriétés.

Je vous ai dit que nous allons donner plus d'amplitude financière que par le passé à nos interventions dans l'habitat, et ceci grâce au plan de rebond. Les chiffres parlent. Contre la précarité énergétique, nous irons jusqu'à 2 000 euros par logement pour le propriétaire, et même 2 500 euros si celui-ci est occupant et si le logement est particulièrement dégradé. Contre l'habitat indigne, nous irons jusqu'à 8 000 euros par logement pour le propriétaire. On se souviendra que nous étions auparavant à un montant de 1 000 euros dans le Haut-Rhin avant la création de la Collectivité européenne d'Alsace, Vincent et Éric. Des primes additionnelles peuvent être mobilisées, conçues comme des coups de pouce pour les dossiers de propriétaires en grande précarité. Il est proposé que ce fonds constitue le premier acte de convergence de la Collectivité européenne d'Alsace pour les aides de l'habitat. Il remplace bien sûr les aides existantes sur l'amélioration de l'habitat privé et définit un niveau d'aide identique à tout le territoire alsacien. Nous sommes prêts à mobiliser 50 000 euros par copropriété en difficulté et même 70 000 euros pour les copropriétés qui se trouvent dans les quartiers politiques de la ville. Nous optons, par ce choix volontariste, pour un programme d'une ampleur sans précédent et équitable sur le territoire alsacien.

Je n'entrerai pas plus dans le détail dans cette présentation, sauf si vous le souhaitez, mais les documents joints pourront vous renseigner sur la nature et les modalités de nos aides. Mon cher Florian, là je te dis que nous, on fait. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Fatima, de ton enthousiasme à faire et faire bien. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui. Charles. Vas-y, je t'en prie.

M. SITZENSTUHL – Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Président. Simplement pour saluer cette délibération, dont on peut je pense collectivement être fiers. Il y a trois choses que je souhaitais dire dans la foulée de ce que vient de dire notre collègue Fatima JENN.

La première, c'est qu'on s'attaque à un vrai problème de société, qui est celui des passoires thermiques, qui pose deux sujets à mon sens. Le premier est un sujet environnemental évident, puisque comme cela a été rappelé et comme c'est écrit dans le rapport, le secteur

du bâtiment est l'un des principaux, si ce n'est le premier, pourvoyeurs de gaz à effet de serre et de gaz carbonique, qui dégradent notre environnement. Le deuxième sujet auquel on s'attaque est un sujet social. Vous en avez beaucoup parlé lors de cette séance plénière, Monsieur le Président. Effectivement, on voit, concernant l'accès au logement et la difficulté à rénover des logements vétustes, beaucoup d'injustice dans nos villes et nos villages. Donc c'est louable à ces deux titres.

La deuxième chose, c'est que la rénovation thermique a également fait partie depuis deux ans des priorités du plan de relance du gouvernement et de l'État, du plan France relance, avec beaucoup d'argent public qui a été déployé sur cette politique publique qui a vraiment été accélérée et qui je crois porte des résultats plutôt positifs. Donc cela a eu un vrai effet de levier, comme on dit, sur la rénovation énergétique en France, notamment à travers le dispositif Ma Prime Rénov'. Donc on peut se féliciter que la Collectivité européenne d'Alsace s'inscrive un peu dans la ligne des politiques qui sont menées par l'État. C'est très cohérent, c'est toujours une bonne chose, quand les politiques publiques des collectivités complètent celles de l'État.

La troisième et dernière chose, c'est que je crois là aussi qu'on a quelque chose de très concret pour les Alsaciennes et les Alsaciens. C'est l'un des défis de notre Collectivité européenne d'Alsace d'avoir des politiques publiques qui vont au plus près de nos concitoyens et qui sont en capacité de les aider sur des sujets du quotidien. En tout cas, il s'agit d'une belle délibération pour commencer notre mandat. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Charles. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Pierre.

M. BIHL – Merci Président. Je voudrais, avec Étienne WOLF, Président de l'ADIL 67, rappeler le rôle important que pourront jouer les deux agences du Haut-Rhin et du Bas-Rhin pour soutenir ces dispositifs. Je rappelle que lorsque les personnes s'adressent aux ADIL, elles bénéficient de conseils juridiques, financiers et fiscaux sur l'ensemble des aides mobilisables pour leur projet. Un passage dans nos agences permet de sécuriser ces projets, notamment pour les ménages les plus fragiles, en tenant compte de tous les paramètres, les revenus, la connaissance des dispositifs logement, la situation des copropriétés. Par ailleurs, l'ADIL continuera à se mobiliser également pour diffuser l'information auprès des copropriétés en difficulté. Voilà pour ce qui concerne le plan de rebond. Pour le renouvellement des aides à la pierre, évidemment, nous serons aussi au côté de la CeA pour accompagner la reprise de cette délégation, notamment sur le territoire haut-rhinois. Je rappelle aussi que nous avons ces deux agences pour accompagner nos habitants sur le terrain. En plus, les conseils sont gratuits.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? À ma connaissance, il n'y en a pas. En complément des propos de Charles, j'ai eu l'occasion d'échanger il y a quelques jours avec la Directrice de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat, qui me disait qu'avec la Prime Rénov', on était passé d'à peu près 90 000 à 800 000 logements rénovés pour cette année. Si ces chiffres se vérifient, ce sont de bons chiffres. Cela dit, tout à l'heure je parlais de 4,8 millions de logements aujourd'hui catégorisés F et G. Donc on a un vrai enjeu. Il est vrai que c'est un enjeu qui doit être co-porté par l'ensemble des collectivités et l'État. Les acteurs publics doivent se fédérer pour y arriver. C'est un enjeu majeur. J'ai eu l'occasion de dire au Président de la République que, si on ne trouvait pas les solutions de logement, on risquait d'avoir des gilets rouges après les gilets jaunes. On a intérêt à tous se mobiliser. Notre Collectivité a une légitimité naturelle au regard de son engagement, à la fois en ingénierie, de ses compétences en matière d'habitat et de la dynamique qu'elle a déjà mise en place sur ces sujets depuis un certain nombre d'années.

Je voulais aussi vous dire que, dans le cadre de mon périple, avec Étienne BURGER et Marie-Paule LEHMANN, nous avons ensemble rencontré le Vice-président de l'ASMA,

l'association de défense des maisons alsaciennes. Nous avons échangé ensemble sur les enjeux de pouvoir travailler sur un guide de bonnes pratiques pour nos concitoyens. Si on ne veut pas que nos maisons alsaciennes disparaissent les unes après les autres, il est important que les gens qui soient propriétaires ou qui décident d'acquérir ou de rénover des maisons alsaciennes puissent avoir des conseils de bon sens. J'ai donc proposé qu'on puisse travailler sous l'égide de Sabine DREXLER sur la possibilité de construire un recueil de bonnes pratiques, parce que les maisons alsaciennes, il y en a de toutes sortes sur l'ensemble du territoire alsacien, et qu'elles ont toutes leur spécificité. En lien aussi avec les architectes des bâtiments de France, pour faciliter certains travaux, je pense que cela aurait du sens de mener ce travail de fond. Mais on aura encore l'occasion d'y revenir dans les prochaines rencontres.

Voilà ce que je voulais vous dire. S'il n'y a plus de demandes de prise de parole, je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-8-6-2 | SUBVENTIONS EN FAVEUR DES PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS - HARMONISATION DES CAMPAGNES 2022

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant, présenté par Raphaël SCHELLENBERGER, sur les subventions en faveur des projets artistiques et culturels et l'harmonisation des campagnes 2022.

M. SCHELLENBERGER – Merci, Monsieur le Président. C'est une délibération de transition, qui consiste à fixer un cadre commun pour l'instruction des demandes de soutien culturel dans quatre domaines, en matière de création, de diffusion, de festival et de pratique amateur. Jusque-là, on répondait de deux régimes différents dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin : un régime très généraliste dans le Bas-Rhin, avec une date de dépôt néanmoins très précoce, avec un dépôt des dossiers en novembre de l'année n-1 ; un régime plus précis avec des dispositifs précis dans le Haut-Rhin, mais avec un dépôt des dossiers au fil de l'eau. L'idée avec cette délibération est de donner un cadre commun, de continuer à soutenir tous ceux qu'on soutenait jusque-là et de s'assurer que tous les partenaires qu'on soutenait jusque-là puissent continuer à bénéficier de notre soutien, en attendant le processus que nous avons lancé avec la mission culture de refondation de notre politique culturelle, qui permettra de donner une visibilité et une cohérence à l'action culturelle de la Collectivité européenne d'Alsace. Néanmoins, nous avons considéré qu'il y avait une période de transition, qu'en matière culturelle on ne pouvait pas travailler avec des ruptures, avec des décisions qui braqueraient nos partenaires, puisque la politique culturelle est une politique qui est avant tout partenariale. Cette délibération a donc pour objet d'organiser cette transition. Elle permet de continuer à soutenir de la même façon tous ceux qu'on soutenait jusque-là. On s'est assuré, en construisant ces quatre dispositifs, que cela recouvre l'ensemble des champs d'intervention.

Je précise qu'il s'agit d'acteurs culturels structurés, qui sont généralement de gros acteurs culturels de notre territoire, qu'il s'agisse de festivals, de compagnies, de différentes petites structures de diffusion néanmoins structurées, ou de grands temps de pratiques amateur. Ce ne sont pas les relais culturels, je le dis tout de suite ; ce ne sont pas non plus les manifestations plus ponctuelles qui peuvent exister et qui font souvent l'objet d'un soutien par d'autres dispositifs, notamment par le soutien de nos interventions au titre des fonds d'intervention territoriaux – j'en ai oublié le nom exact.

Il y a un seul changement majeur, que je souhaite noter devant l'Assemblée dans ces quatre délibérations. C'est que nous avons souhaité introduire comme nouveau critère de soutien, et en quelque sorte en préparation de la révision des politiques culturelles qui viendra, celui de la mise en valeur de la culture alsacienne, de la mise en valeur de l'histoire et de l'identité alsaciennes, qui nous semble être un des axes forts pour notre future

politique culturelle. Et on souhaitait, sans exclure tous ceux que nous soutenions jusque-là, fixer ce critère en plus, pour que les éventuelles nouvelles actions soutenues par notre Collectivité dans le cadre de ces dispositifs soient celles qui soutiennent particulièrement l'identité et la culture alsaciennes.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Florian KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci, Monsieur le Président. Sur ce rapport, effectivement, on a un bon exemple de ce que j'ai pu évoquer dans mon propos introductif. C'est un cadre transitoire, mais qui vient quand même faire la table rase de l'ensemble des politiques culturelles d'avant. C'est un travail qui est conséquent et qui a été fait effectivement pour ne laisser personne au bord de la route.

Malgré tout, les documents pour la Commission ont été envoyés l'avant-veille cette fois-ci. On a fait un certain nombre de propositions en Commission, des propositions pas forcément révolutionnaires sur le fait de définir les dispositifs afin de pouvoir orienter nos interlocuteurs. Cela n'a pas été possible vraisemblablement.

On vous soumet cependant deux amendements. Un amendement a fait l'objet d'un certain nombre de discussions et d'interpellations, pas uniquement de notre part, en Commission, sur le fait de proposer un petit peu plus de souplesse qu'une seule date pour les différents acteurs. Les partenaires que nous soutenons sont sur des temporalités assez variées. Qu'il s'agisse d'un festival ou d'un certain nombre de manifestations plus ponctuelles, on a besoin d'une souplesse qui n'est pas forcément dans le même cadre pour tout le monde. Donc on propose d'ajouter une deuxième date. Et on propose également d'inclure – c'est l'objet d'un deuxième amendement – les arts visuels, qui aujourd'hui sont exclus des dispositifs de création artistique et de diffusion artistique. On en avait parlé la semaine dernière ; je ne sais pas s'ils ont été intégrés au dispositif. Voilà les propositions de notre groupe sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Ces propositions ayant été faites, je propose au rapporteur de répondre. Avant de donner la parole au rapporteur, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Raphaël, pour répondre aux deux éléments de Monsieur KOBRYN.

M. SCHELLENBERGER – Merci, Monsieur le Président. D'abord, je veux rassurer Monsieur KOBRYN. Il s'agit bien d'un champ d'action de la Collectivité européenne d'Alsace, dans laquelle nous allons faire. Et nous allons faire de façon visible, ambitieuse, parfois peut-être même de façon différente. Je pense qu'on aura dans les semaines qui viennent des débats intenses dans notre Assemblée. Mais nous ferons en respectant les acteurs du territoire et sans braquer. Donc oui, ce sont des dispositions transitoires. Cela démontre que cela avance. Mais cela démontre aussi que nous n'avançons pas seuls dans notre couloir en faisant fi du passé, parce qu'on ne vient pas là faire table rase du passé. Bien au contraire, on prend en compte tout ce qui a été fait jusque-là, et on le questionnera dans les échanges que nous aurons dans les semaines qui viennent. Vous avez participé à la précédente mission culture, où vous avez posé d'ailleurs les deux questions que vous soulevez aujourd'hui. Il me semble que vous n'avez pas participé ensuite à la sixième Commission dans laquelle ces rapports ont encore une fois été présentés, ce qui laissait bien plus de deux jours, en temps de présentation des rapports, pour pouvoir proposer des amendements. Deux jours avant la mission pendant laquelle vous avez soulevé ces deux points, mais plusieurs jours supplémentaires avant la Commission à laquelle, par contre, je crois que vous n'étiez pas présent. On aurait pu en discuter là, si vous aviez des propositions concrètes.

Néanmoins, sur les deux interrogations, d'abord sur la question des arts visuels, sur une question de fond d'abord, je redis ce que j'ai dit en Commission, à savoir que c'est

largement couvert par la conjugaison des quatre dispositifs. Ce sont des dispositifs qui sont pensés pour ne laisser personne au bord de la route. Tous les acteurs qui étaient jusque-là soutenus pour ce qu'ils faisaient pourront bénéficier du même niveau de soutien qu'ils avaient jusque-là.

Sur une question de forme ensuite, dans la rédaction de votre amendement, en réalité, dans le détail, vous mélangez esthétique et pratique. Les arts visuels, ce n'est pas une esthétique, mais dans le détail vous mettez l'art contemporain comme une esthétique, alors que c'est plutôt une période, ce qui rend assez difficilement compréhensible ce à quoi vous voulez en venir, puisqu'on pourrait imaginer que, si les critères se cumulent, la photo contemporaine soit la seule à être soutenue, alors que peut-être des expositions photos d'une autre période que la période contemporaine pourraient, elles, être soutenues plus largement dans notre dispositif.

Sur les dates, là aussi, je rappelle le dispositif précédent. On était en novembre de l'année n-1 dans le Bas-Rhin et on était au fil de l'eau dans le Haut-Rhin. Là on propose de fixer deux dates, une date au 15 janvier et une date au 15 avril – au 15 janvier pour la diffusion et les festivals, au 15 avril pour la création et les pratiques –, parce que ce sont des temporalités annuelles qui sont différentes. Mais il s'agit d'acteurs que nous connaissons, il s'agit d'acteurs avec lesquels nous entretenons des relations, il s'agit d'acteurs qui, pour la plupart, puisqu'ils étaient habitués pour deux tiers d'entre eux à déposer leur dossier pour novembre, ont leurs dossiers qui sont déjà prêts pour demain, dès que la délibération aura été adoptée.

Deuxième élément. Une gestion en deux dates ne nous semble pas très efficace, puisqu'elle nous conduirait notamment d'un point de vue budgétaire à avoir une forme de gestion de réserve, sans savoir ce qui nous attendrait au moment du deuxième round. Je crois que, pour que les choses soient équitables et justes, il faut que ce soit la même règle pour tout le monde, et qu'on ne bénéficie pas de plus de soutien quand on vient à la deuxième date parce qu'on aurait réservé suffisamment de crédits et de moins de soutien à la première date parce qu'on ne sait pas trop et qu'on attend de voir ce qui viendrait encore à la deuxième date. C'est aussi une règle d'équité de dire une date pour tous. Mais c'est une date, encore une fois, qui ne sera pas gênante puisqu'elle est même plutôt plus tardive que ce que connaissent nos partenaires jusque-là.

Au passage, c'est l'occasion de rappeler que la DRAC, qui était dirigée jusqu'à peu par la nouvelle Adjointe au Maire de Strasbourg chargée de la culture, elle, demande que les dossiers soient rendus au 30 septembre de l'année n-1, donc quatre mois avant nos dates pour la CeA.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Monsieur KOBRYN. Ensuite, nous passerons au vote.

M. KOBRYN – Sans revenir sur le fond, c'est exactement l'exemple de fake news, puisque j'étais précisément à la mission culture. On a eu une discussion très générale sur le prochain cap qu'on va dresser pendant l'année. J'ai participé à cela, mais il n'a pas été question de ces différents rapports. En revanche, j'étais bien à la Commission patrimoine. Je suis désolé de vous l'apprendre, Monsieur SCHELLENBERGER. C'est même à cette occasion que je vous ai posé les questions.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose de passer au vote ces deux amendements, puis du rapport.

Je propose à la majorité, au regard des éléments de réponse du Rapporteur, de rejeter les deux amendements. Mais je propose bien évidemment de passer au vote. Qui est pour les amendements déposés par Alsace écologiste, citoyenne et solidaire ? Le groupe concerné. Qui s'abstient ? Tous les autres sont contre. Le premier amendement était sur le fait de pouvoir solliciter deux fois par an, et l'autre – je le rappelle ; c'est ce qu'ont évoqué

Monsieur KOBRYN et Raphaël en réponse – sur l'élargissement. Mais bien évidemment, sur le fond, tous ces éléments-là vont pouvoir être retravaillés dans le cadre des travaux menés par Raphaël et sa Commission.

Maintenant je propose de passer au vote du rapport. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

(Adoption à l'unanimité). Amendements rejetés à la majorité. Ont voté pour : FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur et QUINTALLET Ludivine

CD-2021-8-8-4 | DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRIMITIF DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant. C'est la Décision modificative n° 3. Lara MILLION.

Mme MILLION – Merci, Monsieur le Président. C'est une Décision modificative qui modifie le Budget, mais qui reste somme toute très technique. Il est vrai que nous avons surtout mis en œuvre certaines différences. Nous verrons bien entendu, lorsque nous voterons le Compte administratif l'année prochaine, qu'il y a quand même eu de nombreux retards de chantiers, d'investissements, compte tenu de la période. Mais nous évoquerons cela lors du vote du Compte administratif. Comme l'a dit Philippe MEYER tout à l'heure, il est vrai que cela montre aussi une stabilité, et c'est surtout un réajustement par rapport à des besoins.

Vous pouvez voir qu'il y a des crédits supplémentaires pour l'APA à domicile, l'APA en établissement et pour les transports scolaires. Et nous équilibrons bien entendu cette Décision modificative n° 3, avec des reprises sur provisions et d'autres charges. Vous avez également la subvention d'équilibre pour le budget annexe laboratoire vétérinaire d'Alsace de 1 260 000 euros. Et vous avez aussi des éléments sur le parc des véhicules et des bacs rhénans.

Je reste à votre disposition pour d'autres questions.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci Lara. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Ce n'est pas le cas. Donc je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-8-8-7 | DÉFINITION DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES GARANTIES
D'EMPRUNTS PAR LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

M. LE PRÉSIDENT – Le dernier rapport, toujours présenté par Lara, concerne les modalités d'attribution des garanties d'emprunts.

Mme MILLION – Les garanties d'emprunts, c'est quand même un bel accompagnement de la Collectivité. On n'en parle peut-être pas assez, mais il est vrai que grâce à notre accompagnement, à ces garanties que nous octroyons, souvent, nos partenaires peuvent avoir des prêts moins chers, des taux moins importants. Et ça prouve aussi effectivement cette solidarité que nous avons. Donc on a revu toutes ces garanties d'emprunts. J'aimerais juste vous donner un chiffre. Nos garanties d'emprunts, c'est 1,4 milliard d'euros, à ce jour, pour la Collectivité européenne d'Alsace. Et nous n'avons qu'un endettement et des emprunts de 690 millions d'euros. Donc les garanties d'emprunt, c'est le double du montant de nos emprunts. Je pense qu'il était important que vous puissiez vous en rendre compte.

Aujourd'hui, nous définissons ces modalités d'attribution de ces garanties pour la Collectivité européenne d'Alsace, parce que nous avons fait cette analyse de convergence entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin. Cela a été aussi le moment de se poser bon nombre de questions, de travailler avec les élus en charge, les vice-présidents. Je les remercie pour leur appui et leur expertise bien entendu. L'idée est bien sûr de ne garantir que les organismes relevant du champ de compétence de la Collectivité ; mais si à un moment donné il y a une autre demande, nous saurons bien entendu en juger l'opportunité.

Il y a aussi dans ces analyses de garanties que vous avez en annexe un régime de contrepartie. Nous avons aussi voulu rationaliser, simplifier ces contreparties. Mais également, certains vice-présidents comme Fatima m'ont demandé de tenir compte aussi de la mise en place de contractualisations avec nos partenaires.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Lara. Je pense qu'il est important d'en avoir conscience, parce que la garantie d'emprunt est très importante pour nos partenaires. Fatima voulait intervenir.

Mme JENN – J'avais effectivement demandé à Lara de revoir un peu les conditions de ces garanties d'emprunts. C'est parce que nous voulons aussi, au sein de l'action sociale, profiter pour leur demander de réserver des logements pour les personnes en difficulté, en très grande difficulté, et surtout les femmes victimes de violences et les jeunes. Merci Lara. Merci aux services aussi, qui ont répondu positivement à cette demande.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous finissons là notre séance plénière. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, qu'on reprenne la Commission permanente à 13 h 30, si cela vous convient, comme cela on aura un peu plus d'une heure pour déjeuner.

Peut-être un petit point, que Jean me précise, avant d'oublier. Concernant les motions qui avaient été présentées par le groupe, puisqu'il y a un certain nombre de sujets qui relèvent des thématiques qui vont être abordées en Commission, je propose qu'elles soient renvoyées en Commission pour qu'elles puissent être examinées la prochaine fois en plénière, si vous en êtes d'accord, Monsieur KOBRYN. Monsieur KOBRYN, j'ai vu que vous demandiez la parole.

M. KOBRYN – On en a discuté effectivement la semaine dernière. On avait accepté de modifier les motions en vœux pour pouvoir les présenter aujourd'hui. Si elles repassent en Commission, je vous propose dans ce cas-là de revenir à une définition en motions et non pas en vœux, afin de pouvoir ensuite les présenter en tant que motions.

M. LE PRÉSIDENT – D'accord.

M. KOBRYN – Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Juste pour terminer, merci Étienne de me le rappeler : aujourd'hui, la Fédération des producteurs de fruits et de légumes d'Alsace nous a, pour nous remercier – ils ne nous achètent pas –, apporté quelques cageots de pommes natti. C'est la pomme alsacienne, que je vous invite à déguster. C'est la meilleure pomme du monde. À l'accueil, en bas, vous pourrez, en dessert, vous en servir. Merci à eux. Bon appétit à vous toutes et tous. Rendez-vous à 13h30 pour la Commission permanente.

La séance est levée à 12 heures 20.